



Direction Générale des Services

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2019**



Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
33

## PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2019

---0---

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf du mois de décembre à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire.

### Etaient présents :

M. BRAUN Daniel – M. MECHLER Thierry – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – M. ROST Jean-Marie – M. TOGNI César - M. MULLER Claude - adjoints au maire.

M. LOSSER Didier – Mme GRAWAY Claudine – M. JELSPERGER Philippe – Mme PLACET Anne – M. CAUTILLO Dominique – Mme BRITO Fatima – M. SINGER Martial – Mme ZAEPFEL Carole – Mme REMY Yolande – M. BANNWARTH José – M. RZENNO Patrick - Mme CHRISTMANN Anny – Mme GODÉ Nadine – Mme ANGELINI Nathalie – M. AULLEN Philippe – M. ABTEY Olivier – Mme MARCK Michèle – Mme CORNEC Hélène – Mme HASSENFORDER Estelle - conseillers municipaux.

### Etait absent : /

### Etaient excusés :

Mme McEVOY Nadine – adjointe au maire  
M. VOGT Guillaume – conseiller municipal  
Mme FRANÇOIS Hélène – conseillère municipale  
M. FACCHIN Christian – conseiller municipal  
M. LEGLER François – conseiller municipal

### Ont donné procuration :

Mme McEVOY Nadine – adjointe au maire à M. CAUTILLO Dominique – conseiller municipal  
M. VOGT Guillaume – conseiller municipal à M. SINGER Martial – conseiller municipal  
Mme FRANÇOIS Hélène – conseillère municipale à M. AULLEN Philippe – conseiller municipal  
M. FACCHIN Christian – conseiller municipal à M. BANNWARTH José – conseiller municipal  
M. LEGLER François – conseiller municipal à Mme SCHROEDER Isabelle – adjointe au maire

Secrétaire de séance : Mme BRITO Fatima – conseillère municipale

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

## Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal
- 1 - CALEO – Création SAS FLORIGAZ
- 2 - Finances – Autorisations de programme / Crédits de paiement – Modifications
- 3 - Finances – Fixation des taux des impôts directs locaux 2020
- 4 - Finances – Droits et tarifs 2020
- 5 - Finances – Reprises anticipées du résultat du budget primitif principal 2019 et des budgets annexes 2019
- 6 - Finances – Budget primitif principal 2020
- 7 - Finances – Budget annexe – Gendarmerie 2020
- 8 - Finances – Budget annexe – Réhabilitation des friches 2020
- 9 - Travaux - Demandes de subventions – Projets 2020
- 10 - Travaux – Réhabilitation Ecole Adélaïde HAUTVAL – Avenants marchés de travaux
- 11 - Culture – IEAC – Subvention – Convention 2020-2022
- 12 - Direction Générale – Subventions aux associations
- 13 - Personnel communal – Modification du tableau des effectifs
- 14 - Environnement – Forêt communale – Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2020
- 15 - Environnement – Forêt communale – Etat d’assiette 2021
- 16 - Scolaire – Fusion administrative des écoles St-Exupéry et Jeanne Bucher
- 17 - Divers

---0---

### **M. le Maire donne connaissance du traditionnel CARNET DE FAMILLE**

#### **DÉCÈS**

**M. Henri SIFFERT** est décédé le 05 décembre 2019 à l'âge de 93 ans. En 1957, il est entré à la Ville de Guebwiller comme technicien au Service Gaz et Eau chargé des réseaux et du traitement des eaux à Linthal. Nommé responsable du service, puis directeur, M. Henri SIFFERT avait pris sa retraite en 1981. Son fils Daniel est également un agent retraité du Service Gaz et Eau.

**M. René HARTMANN** est décédé le 12 décembre 2019 à l'âge de 81 ans. Agent retraité du Service Gaz et Eau de la Ville de Guebwiller, il avait occupé le poste de Maître Conducteur Mécanicien de 1977 à 1998.

M. le Maire présente ses condoléances aux familles en deuil.

---

#### **NOËL BLEU**

L'inauguration de Noël bleu 11, le 29 novembre 2019, a attiré sans conteste de nombreux visiteurs. La programmation de cette année est riche et diversifiée avec pour thème « Spectacles de rue ». La patinoire synthétique ainsi que les stands traditionnels font la joie des petits et des grands, sans compter les déambulations nocturnes féeriques.

## **DISTINCTIONS**

Samedi, 30 novembre 2019, deux champions de boxe ont été reçus à la mairie afin de les féliciter pour leur parcours sportif, il s'agit de Mme Sabah GHADES et de M. Tamaz AVDIEV.

Avant de remettre la médaille de la Ville à Mme Sabah GHADES, le dynamisme du club a été honoré, en mettant l'accent sur la qualité de l'encadrement, qui effectue au quotidien un travail en profondeur à tous les niveaux : sportif, humain, physique, technique et social. Leur entraîneur, M. Vincent FELICE, a également été décoré de la médaille de bronze par la Fédération française de boxe, pour saluer son engagement au club de Guebwiller.

M. le Maire souligne qu'il s'agit d'un club en pleine expansion, et qu'à terme un nouveau local devra être proposé, afin de pouvoir accueillir plus de membres.

## **CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES**

Les élèves des cours moyens des écoles Storck, Hautval et Bucher ont voté pour désigner leurs représentants au conseil communal des jeunes de Guebwiller. Seize jeunes élus ont été installés officiellement mercredi 04 décembre 2019. Différents projets ont été évoqués comme le combat contre le tabagisme ou encore la lutte contre les problèmes liés à l'environnement et à la citoyenneté.

---0---

---

Direction Générale des Services  
Service du secrétariat des Assemblées

---

## **ADMINISTRATION MUNICIPALE DELEGATION AU MAIRE COMPTE-RENDU**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 29 avril 2014, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2019.

### **1) AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX**

#### **CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE :**

##### **LOT N°5 TOITURE – ETANCHEITE – ZINGUERIE**

##### **Attributaire :**

Entreprise : SCHOENENBERGER, 11 rue d'Altkirch 68000 COLMAR

Marché initial : 286 832,20 € HT

Marché après avenant 1 – montant : 279 167,20 € HT

Avenant n° 2 – montant : - 9 667,80 € HT

Nouveau montant du marché : 269 499,40 € HT

L'avenant a pour objet la suppression de positions dans la DPGF :

- C1.10 : suppression de crochets de toiture,
- C1.19 : suppression de dalle pour terrasse,
- C1.13 : suppression dauphins fonte.

(Décision n°D2019-52 du 22 novembre 2019)

## **RÉHABILITATION ADÉLAÏDE HAUTVAL**

### **LOT N°4 MENUISERIE EXTÉRIEURE BOIS – VITRERIE – STORE**

#### **Attributaire :**

Entreprise : FENORM, 8 rue Jean Martin 68200 MULHOUSE

Marché initial – montant : 127 392,45 € HT

Avenant n° 1 – montant : 2 873,84 € HT

Nouveau montant du marché : 130 266,29 € HT

L'avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

- fourniture de stores intérieurs à enroulement,
  - fourniture et pose d'un verre isolant,
  - raccourcissement de la porte d'accès du rangement extérieur,
- ainsi que des travaux non réalisés prévus initialement dans le marché.

(Décision n°D2019-67 du 02 décembre 2019)

### **2) CONTRAT DE LOCATION**

Il est autorisé la signature d'un contrat de location précaire portant sur des locaux vacants sis au rez-de-chaussée du bâtiment situé 4 rue de la République, à compter du lundi 18 novembre 2019 à 08h00 au lundi 25 novembre 2019 à 18h00 avec Mme BRENDER-SYDA dans le cadre du Téléthon (22/11/2019). Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

(Décision n°D2019-63 du 12 novembre 2019)

### **3) DON OU LEGS D'ARCHIVES**

Il est accepté le don de trois photographies du Pdt Valéry Giscard d'Estaing, de M. François THUIN.

(Décision n°D2019-65 du 20 novembre 2019)

### **4) CONVENTION**

Il est autorisé la signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire d'un logement au droit du n°2 rue Jules Grosjean (Association DIDA) pour une période complémentaire de 9 mois (15/10/2019 au 15/07/2020). Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

(Décision n°D2019-66 du 28 novembre 2019)

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :**

- **prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

---0---

---

Direction Générale des Services

---

**N°1 - 12/2019**

## **PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE BIOMÉTHANISATION À ISSENHEIM CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS) FLORIGAZ**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets, en date du 09 décembre 2019.

Depuis plusieurs années, la CCRG et la SAEML Caléo ont développé un partenariat relatif à un projet commun de création d'une unité de biométhanisation sise à Issenheim. Le biométhane produit par cette installation sera réinjecté dans le réseau de gaz naturel dont Caléo a la compétence et revendu en tant que gaz "vert" à la société Caléo.

Ce projet prévoit de confier la gestion de l'unité de biométhanisation à une Société par Actions Simplifiée, spécialement créée à cet effet, dont l'actionnariat se composerait à parts égales de la SAEML Caléo et la CCRG, ainsi que, à titre de participation minoritaire, d'autres acteurs présentant un intérêt stratégique pour le développement et la pérennisation de la nouvelle structure. Un partenaire a été identifié, à savoir Badenova Beteiligungs GMBH, une société de droit allemand.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 novembre 2016, avait validé l'étude de faisabilité et la poursuite des études pré-opérationnelles confiées à l'Assistant de Maîtrise d'Ouvrage (le groupement S3D/Artelia).

La société dénommée Florigaz SAS aurait son siège social dans les locaux de la SAEML Caléo et aurait pour objet, en France et à l'étranger, l'analyse de faisabilité, le développement, la construction et l'exploitation de tout projet de production énergétique, et notamment de projets de biométhanisation destinés à la production de gaz et à l'alimentation de réseau de chaleur et toute activité connexe ou complémentaire s'y rapportant.

Il est proposé que Florigaz SAS disposerait d'un capital initial de **100 000 €** et constitué sur la base de l'actionnariat suivant :

- SAEML Caléo : 45 % (45 000 € d'apport en numéraire),
- CCRG : 45 % (45 000 € d'apport en numéraire),
- Badenova Beteiligungs GMBH : 10 % (10 000 € d'apport en numéraire).

Ce capital social serait intégralement libéré à la constitution.

Il est rappelé que Badenova est une société en commandite de droit allemand issue de la fusion de six fournisseurs d'énergies municipaux et est le premier prestataire de services énergétiques dans le sud du Pays de Bade. Elle a intégré le capital de la SAEML Caléo en janvier 2019 et souhaite devenir associée de la future SAS. L'intégration de ce partenaire au capital de Florigaz SAS est une opportunité dans la mesure où Badenova a une solide expérience dans la gestion des réseaux d'électricité, d'eau, de chaleur et de gaz et exploite plusieurs unités de méthanisation en Allemagne. Florigaz SAS sera dirigée par un Président (SAEML Caléo en tant que personne morale) et un Comité de Direction comportant entre trois et neuf membres. Il est prévu de nommer cinq membres du Comité de Direction à la constitution ainsi qu'il suit :

- deux représentants pour la SAEML Caléo (dont le Président),
- deux représentants pour la CCRG,
- un représentant pour Badenova Beteiligungs GMBH.

Afin de réunir l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation et la création de l'unité de biométhanisation, il est important de constituer la société Florigaz. Cette position engageante des actionnaires Caléo, CCRG et Badenova en faveur de Florigaz est la condition nécessaire à créer la dynamique et engager nos partenaires dans la réalisation de ce projet.

La Ville de Guebwiller, actionnaire majoritaire de Caléo, est soumise à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales. Il convient par conséquent de solliciter l'accord du conseil municipal afin d'autoriser la participation de CALEO à hauteur de 45 000 € au capital de la SAS Florigaz.

M. le Maire précise qu'une fois la société constituée, un premier contrat sera conclu entre Florigaz et CALEO qui sera destiné à fixer le prix de rachat du biogaz qui est un élément indispensable pour assurer la viabilité économique de l'ensemble du projet. Actuellement une loi gouvernementale de programmation énergétique est en discussion. Cette dernière prévoit, sur les années à venir, une baisse progressive du prix de rachat du biogaz, le but est d'éviter d'être confronté à cette baisse et de s'assurer du prix actuel en cours.

M. AULLEN fait état d'un manque de communication envers les élus mais aussi et surtout envers les citoyens qui s'interrogent quant à ce projet. Il y a trois ans, un projet avait été présenté au conseil de développement mais depuis aucune information n'a plus été relayée. Il trouve cela regrettable et propose une information en amont vis-à-vis de la population.

M. le Maire prend note de cette demande et assure une communication plus rigoureuse quant à l'avancement de ce projet dont l'échéance est prévue en 2023. L'achat des terrains se fera courant du premier semestre 2020, une délibération devra à nouveau être prise. M. le Maire souligne que ce projet est long dans sa mise en œuvre mais également complexe, notamment lors des échanges avec les agriculteurs car ils sont des partenaires majeurs pour les intrants de l'installation de biométhanisation et surtout pour l'épandage des digestats. Une société pourrait être créée par les agriculteurs eux-mêmes (AGROMETA) et sera peut-être invitée à entrer au capital, ce qui assurera encore davantage la pérennité de ce projet. Badenova Beteiligungs GMBH qui a des compétences dans les énergies renouvelables et la méthanisation en particulier, a permis de passer cette nouvelle étape car il fallait un partenaire privé et surtout un spécialiste.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- **approuve et autorise la prise de participation de la Société d'Economie Mixte Locale CALEO au capital de la SAS FLORIGAZ à hauteur de 45 000 €.**

---0---

---

Service des finances

---

**N°2 - 12/2019**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT  
MODIFICATIONS**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets en date du 09 décembre 2019.

Conformément aux dispositions du règlement financier de la Ville de Guebwiller adopté en décembre 2017 (cf. chapitre I-4-1), les décisions affectant les autorisations de programme (AP) et/ou les crédits de paiement doivent faire l'objet d'une présentation spécifique en conseil municipal.

Le présent rapport a pour objet de présenter la révision n°7 des AP/CP et dont le récapitulatif figure en annexe.

Les principales modifications sont les suivantes :

1. prise en compte des opérations achevées et suppression des crédits ouverts et non consommés :
  - sans objet
2. prise en compte des opérations non prévues initialement mais intégrées au sein des programmes ouverts par l'augmentation du crédit global de l'AP :
  - sans objet
3. prise en compte de l'augmentation des travaux du programme :
  - comme annoncé dans le rapport portant sur les orientations budgétaires 2020, l'ancienne école Freyhof sera réhabilité afin d'accueillir la future Maison des aînés. Il est proposé

d'augmenter le montant de l'AP41 de 500 000 € afin de tenir compte de cette nouvelle opération.

4. prise en compte d'un nouveau programme :

- comme annoncé dans le rapport portant sur les orientations budgétaires 2020, la création d'une AP spécifique permettant de suivre les opérations du dispositif Action Cœur de Ville s'impose. Avant que soit approuvé un montant total d'enveloppe pour l'ensemble des thématiques (logements, espaces publics, mobilités, commerces, patrimoine), il est proposé d'ouvrir ce programme avec un montant immédiatement disponible de 700 000 €.

5. prise en compte des décalages temporels dans l'exécution des opérations :

- comme chaque année, il est enfin proposé de modifier les CP afin de tenir compte du décalage entre la prévision de dépenses et leur exécution.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MEHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- adopte la révision n°7 des autorisations de programme et des crédits de paiement elle qu'elle figure en annexe ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

---0---

## BUDGET PRINCIPAL :

## Autorisation de programme n° 2016-11 : Requalification du Centre-Ville

N° AP	Montant	Crédits de Paiement						TOTAL CP
		CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	>2020	
2016-11	4 200 000 €	1 064 855 €	1 488 934 €	159 143 €	610 000 €	450 000 €	427 068 €	4 200 000 €
<b>modif CP</b>								
<b>modif AP</b>								
2016-11 modif n°7	4 200 000 €	1 064 855 €	1 488 934 €	159 143 €	610 000 €	450 000 €	427 068 €	4 200 000 €

## Autorisation de programme n° 2016-12 : Voies et réseaux

N° AP	Montant	Crédits de Paiement						TOTAL CP
		CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	> 2020	
2016-12	2 395 000 €	266 569 €	325 470 €	849 979 €	378 000 €	502 961 €	72 021 €	2 395 000 €
<b>modif CP</b>					<b>-54 500 €</b>	<b>-3 461 €</b>	<b>57 961 €</b>	<b>0 €</b>
<b>modif AP</b>								
2016-12 modif n°7	2 395 000 €	266 569 €	325 470 €	849 979 €	323 500 €	499 500 €	129 982 €	2 395 000 €

## Autorisation de programme n° 2016-13 : Aménagements urbains

N° AP	Montant	Crédits de Paiement						TOTAL CP
		CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	Reste n+	
2016-13	71 500 €	20 907 €	25 537 €	24 386 €				71 444 €
<b>modif CP</b>								
<b>modif AP</b>								
2016-13 modif n°7	71 500 €	20 907 €	25 537 €	24 386 €				71 444 €

## Autorisation de programme n° 2016-21 : Equipements sportifs

N° AP	Montant	Crédits de Paiement						TOTAL CP
		CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020		
2016-21	1 133 500 €	810 329 €	195 627 €	119 000 €	8 500 €			1 133 456 €
<b>modif CP</b>								
<b>modif AP</b>								
2016-21 modif n°7	1 133 500 €	810 329 €	195 627 €	119 000 €	8 500 €			1 132 664 €

**Autorisation de programme n° 2016-22 : Equipements Jeunesse**

N° AP	Montant	Crédits de Paiement						TOTAL CP
		CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	> 2020	
2016-22	193 830 €	106 872 €	85 799 €	1 000 €				193 671 €
<b>modif CP</b>								
<b>modif AP</b>								
2016-22 modif n°7	193 830 €	106 872 €	85 799 €	768 €	0 €			193 439 €

**Autorisation de programme n° 2016-31 : Ecoles**

N° AP	Montant	Crédits de Paiement						TOTAL CP
		CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	> 2020	
2016-31	3 832 000 €	47 314 €	103 757 €	752 754 €	2 915 500 €	12 675 €	0 €	3 832 000 €
<b>modif CP</b>					<b>-302 325 €</b>	<b>302 325 €</b>		<b>0 €</b>
<b>modif AP</b>								
2016-31 modif n°7	3 832 000 €	47 314 €	103 757 €	752 754 €	2 613 175 €	315 000 €	0 €	3 832 000 €

**Autorisation de programme n° 2016-41 : Bâtiments**

N° AP	Montant	Crédits de Paiement						TOTAL CP
		CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	> 2020	
2016-41	2 540 000 €	216 367 €	344 302 €	876 923 €	958 000 €	140 300 €	4 108 €	2 540 000 €
<b>modif CP</b>					<b>-115 000 €</b>	<b>489 700 €</b>	<b>125 300 €</b>	<b>0 €</b>
<b>modif AP</b>	<b>500 000 €</b>					<b>500 000 €</b>		500 000 €
2016-41 modif n°7	3 040 000 €	216 367 €	344 302 €	876 923 €	843 000 €	630 000 €	129 408 €	3 040 000 €

**Autorisation de programme n° 2016-51 : Cadre de vie-Attractivité-Tourisme**

N° AP	Montant	Crédits de Paiement						TOTAL CP
		CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	> 2020	
2016-51	1 029 000 €	178 017 €	249 970 €	168 071 €	235 000 €	196 000 €	1 942 €	1 029 000 €
<b>modif CP</b>					<b>-70 000 €</b>	<b>-115 000 €</b>	<b>+185 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>modif AP</b>								
2016-51 modif n°7	1 029 000 €	178 017 €	249 970 €	168 071 €	165 000 €	81 000 €	186 942 €	1 029 000 €

**Autorisation de programme n° 2016-61 : Moyens des services**

Crédits de Paiement								
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	> 2020	TOTAL CP
2016-61	730 000 €	76 247 €	124 537 €	174 886 €	255 000 €	97 000 €	2 330 €	730 000 €
<b>modif CP</b>					<b>-15 000 €</b>	<b>+3 000 €</b>	<b>+12 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>modif AP</b>								
2016-61 modif n°7	730 000 €	76 247 €	124 537 €	174 886 €	240 000 €	100 000 €	14 330 €	730 000 €

**Autorisation de programme n° 2019-42 : Sécurisation de Notre-Dame**

Crédits de Paiement								
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	> 2020	TOTAL CP
2019-42	5 000 000 €				306 000 €	918 000 €	3 776 000 €	5 000 000 €
<b>modif CP</b>					<b>-35 000 €</b>	<b>482 000 €</b>	<b>-447 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>modif AP</b>								
2019-42 modif n°2	5 000 000 €				271 000 €	1 400 000 €	3 329 000 €	5 000 000 €

**Autorisation de programme n° 2019-99 : Action Coeur de Ville**

Crédits de Paiement								
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	> 2020	TOTAL CP
2020-99							0 €	0 €
<b>modif CP</b>								
<b>modif AP</b>	<b>700 000 €</b>					<b>700 000 €</b>		<b>700 000 €</b>
TOTAL	700 000 €					700 000 €	0 €	700 000 €

**TOTAL BUDGET GENERAL**

Crédits de Paiement								
N° AP	Montant	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019 prév	CP2020	> 2020	TOTAL CP
SITUATION INITIALE	21 124 830 €	2 787 477 €	2 943 933 €	3 125 200 €	5 666 000 €	2 316 936 €	4 283 469 €	17 345 882 €
<b>modif CP</b>					<b>-591 825 €</b>	<b>1 158 564 €</b>	<b>-66 739 €</b>	<b>0 €</b>
<b>modif AP</b>	<b>1 200 000 €</b>					<b>1 200 000 €</b>		<b>1 200 000 €</b>
SITUATION MODIF 7	22 324 830 €	2 787 477 €	2 943 933 €	3 125 200 €	5 074 093 €	4 175 500 €	4 216 730 €	22 323 547 €

N°3 - 12/2019

**IMPOTS DIRECTS LOCAUX – TAUX D'IMPOSITION 2020**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets en date du 09 décembre 2019.

La loi 80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le conseil municipal de la Ville de GUEBWILLER doit, comme chaque année, se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances. Pour information, la loi de finances de 2020 a acté une revalorisation de 0,9 %.

Compte tenu de ces éléments et du contexte économique et social actuel, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe en 2020.

M. le Maire précise que cette stabilité des taux depuis 2011, et en particulier sur le mandat, est positive pour les guebwillerois.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWEY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

**- décide de maintenir les taux des taxes ménages à leur niveau 2019 ;**

**- décide d'appliquer pour 2020, aux impôts directs locaux, les taux suivants :**

- **taux de la taxe d'habitation : 11,65 %**
- **taux de la taxe sur le foncier bâti : 14,53 %**
- **taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %**

---0---

N°4 - 12/2019

**DROITS ET TARIFS 2020**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets en date du 09 décembre 2019.

A l'occasion de l'approbation du budget primitif, le conseil municipal est également appelé à décider la révision annuelle des droits et tarifs existants ainsi que l'ajout de nouveaux tarifs permanents lorsque cela s'avère nécessaire.

Conformément aux orientations budgétaires présentées et débattues en novembre dernier, il n'est pas proposé de revalorisation générale des grilles tarifaires de 2019 pour 2020.

A noter toutefois la création d'un nouveau tarif afin de tenir compte de la possibilité de mettre à disposition des parasols pour les gestionnaires de terrasses.

Mme REMY souligne que quelques ajustements minimes ont été faits et que depuis des années le prix pour les maisons fleuries est de 82 € au maximum. Elle propose une revalorisation à 85 €.

M. le Maire précise qu'une réflexion sera menée quant à cette demande. Il se dit favorable à encourager les habitants à améliorer leur fleurissement.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- accepte les droits et tarifs 2020 liés au budget principal de la ville ;
- décide que les droits et tarifs 2020 liés au budget principal de la ville sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

---0---

# DROITS et TARIFS

Édition 2020



# Sommaire

BUDGET PRINCIPAL.....	5
I.CIMETIÈRE MUNICIPAL.....	5
1.CIMETIÈRE.....	5
2.COLUMBARIUM.....	5
3.TRAVAUX DE TERRASSEMENT.....	6
4.FRAIS D'INHUMATIONS.....	6
5.EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS.....	6
6.TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE.....	6
7.JARDIN DU SOUVENIR.....	7
II.ENGINS ET MATÉRIELS DIVERS.....	7
III.MATÉRIEL DE DÉCORATION.....	10
IV.DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT.....	11
1.DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES.....	11
2.DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC.....	12
V.CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité).....	12
VI.MUSÉE THÉODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL.....	13

VII.MÉDIATHÈQUE.....	14
1.ABONNEMENT ANNUEL POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE GUEBWILLER POUR LES PLUS DE 14 ANS.....	14
2.ABONNEMENT ANNUEL POUR LES HABITANTS DES AUTRES COMMUNES.....	14
3.PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION.....	14
4.CARTE D’ADHÉSION ANNUELLE.....	14
VIII.ESPACE JEUNESSE.....	14
IX.LOCATION DE SALLE.....	15
1.CAVE DIMIERE.....	15
2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF.....	15
3.MAISON RITTER.....	16
4.MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL.....	16
5.SALLE 1860.....	17
6.THÉÂTRE.....	17
X.LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF.....	18
1.GYMNASSE R. FACCHIN, SALLE 1860.....	18
2.STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN.....	18
XI.DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC.....	19

XII.PRIX POUR MAISONS FLEURIES..... 20

# BUDGET PRINCIPAL

## THÉMATIQUES et INTITULÉS

Tarif 2020  
en €

### I. CIMETIÈRE MUNICIPAL

#### 1. CIMETIÈRE

##### ENTRETIEN DES TOMBES

Nettoyage, arrosage, taille des plantes avec

2 plantations annuelles (printemps & automne) de 1 à 9 pensées ou dipladénias **67,00**

2 plantations annuelles (printemps & automne) de 10 à 20 pensées ou dipladénias **136,00**

plantations annuelles de 1 à 9 pensées ou dipladénias **42,00**

plantations annuelles de 10 à 20 pensées ou dipladénias **84,00**

Nettoyage, taille des plantes sans plantation ou nettoyage et désherbage 3 fois par an (fête des mères, juillet et Toussaint) **62,00**

##### CONCESSIONS

Acquisition ou renouvellement d'une tombe ordinaire pour une durée de 10 ans (simple tombe) **260,00**

Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 15 ans (double tombe) **344,00**

Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 30 ans (double tombe) **645,00**

Acquisition d'une tombe adulte double profondeur avec caveau existant pour une durée de 30 ans **1 144,00**

Acquisition ou renouvellement d'une tombe pour enfant pour une période de 10 ans **84,00**

#### 2. COLUMBARIUM

##### 1 CASE (compris plaque + ouverture + fermeture)

Durée 10 ans **208,00**

<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>	<b>TARIF 2020 EN €</b>
<b>2 CASES (compris plaque + ouverture + fermeture)</b>	
Durée 10 ans	<b>312,00</b>
<b>MINI CAVEAU (70 x 85 x 50 profond) 2 ou 3 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.</b>	
Durée 10 ans	<b>208,00</b>
<b>MINI CAVEAU (120 x 80 x 60 profond) 6 à 8 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.</b>	
Durée 10 ans	<b>260,00</b>
Durée 30 ans	<b>645,00</b>
<b>3. TRAVAUX DE TERRASSEMENT</b>	
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (1 place)	<b>192,00</b>
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (double profondeur)	<b>261,00</b>
Ouverture et fermeture d'une tombe concessionnée (plus-value pour travaux extraordinaires facturées à l'heure)	<b>644,00</b>
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour enfant de moins de 10 ans	<b>51,00</b>
Terrassement pour enfouissement d'une urne funéraire dans une tombe pleine terre	<b>35,00</b>
<b>4. FRAIS D'INHUMATIONS</b>	
Inhumation d'un corps	<b>52,00</b>
Inhumation d'un corps dans un caveau déjà occupé par un premier cercueil	<b>65,00</b>
Inhumation d'une urne funéraire en caveau	<b>25,00</b>
<b>5. EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS</b>	
Exhumation et réinhumation de corps adulte	<b>113,00</b>
Exhumation et réinhumation pour un enfant de moins de 10 ans	<b>30,00</b>
<b>6. TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE</b>	
Agent échelle 3	<b>25,00</b>

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2020 EN €
Agent échelle 4	26,00
Agent échelle 5	28,00
Agent échelle 6	28,00
Agent de maîtrise principal	29,00
Technicien de travaux	30,00
Technicien de travaux principal	31,00
<b>7. JARDIN DU SOUVENIR</b>	
Ouverture et fermeture	20,00
<b>II. ENGINs ET MATÉRIELS DIVERS</b>	
<b><i>La main d'œuvre est facturée en sus</i></b>	
Aspirateur GLOUTON / <i>tarif par heure</i>	16,00
Bacs à glace / <i>tarif par jour</i>	1,00
Balayeuse CITYCAT sans chauffeur / <i>tarif par heure</i>	59,00
Bancs brasserie / <i>tarif par jour et par unité</i>	8,00
Barrières VAUBAN / <i>tarif par jour et par unité</i>	4,00
Bennes (3m <sup>3</sup> ) / <i>tarif par jour</i>	11,00
Broyeur / <i>tarif par heure</i>	16,00
Cabanon / <i>tarif par jour et par cabanon</i>	30,00
Cabanon pendant toute la période de l'événement / <i>tarif par jour et par cabanon</i>	25,00

<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>	<b>TARIF 2020 EN €</b>
Caisson frigo - remorque frigo / <i>tarif par jour</i>	<b>233,00</b>
Camion / <i>tarif par heure</i>	<b>25,00</b>
Camion-nacelle (12m) sans chauffeur / <i>tarif par heure</i>	<b>33,00</b>
Camion-nacelle (17m) sans chauffeur / <i>tarif par heure</i>	<b>34,00</b>
Camionnette / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>
Chaise / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Chariot élévateur petit modèle / <i>tarif par heure</i>	<b>24,00</b>
Chariot élévateur grand modèle / <i>tarif par heure</i>	<b>49,00</b>
Coffret de chantier / <i>tarif par jour</i>	<b>6,00</b>
Coffret sur touret / <i>tarif par jour</i>	<b>18,00</b>
Combiné tracto-pelle KUBOTA / <i>tarif par heure</i>	<b>35,00</b>
Compresseur (avec accessoires) / <i>tarif par heure</i>	<b>15,00</b>
Echafaudage tubulaire par m <sup>2</sup> en façade / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Flexible pour débouchage / <i>tarif par location</i>	<b>14,00</b>
Grand coffret de distribution / <i>tarif par jour</i>	<b>58,00</b>
Groupe électrogène sans carburant / <i>tarif par jour</i>	<b>30,00</b>
Lame-biaise / <i>tarif par heure</i>	<b>14,00</b>
Lampe de signalisation de chantier (sans piles) / <i>tarif par jour</i>	<b>21,00</b>
Laveuse BOSCHUNG / <i>tarif par heure</i>	<b>108,00</b>
Machine à bois / <i>tarif par jour</i>	<b>38,00</b>
Microtracteur YANMAR / <i>tarif par heure</i>	<b>18,00</b>
Panneau de signalisation de chantier / <i>tarif par jour</i>	<b>4,00</b>
Panneau signalitique commerciale / <i>tarif par flèche / par an</i>	<b>90,00</b>

<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>	<b>TARIF 2020 EN €</b>
Parasol / <i>tarif annuel</i>	<b>500,00</b>
Passage de câble 1m X 60 cm / <i>tarif par jour</i>	<b>10,00</b>
Pelle CASE / <i>tarif par heure</i>	<b>38,00</b>
Petite nacelle Péllican / <i>tarif par heure</i>	<b>12,00</b>
Piaggio / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>
Piste de danse (par éléments de 1,50 x 1.50 x 0.15 m) / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Podium métallique (10,80 X 3,6 m) / <i>tarif par jour</i>	<b>54,00</b>
Podium réglable (en hauteur) 2x1 m (=2 m <sup>2</sup> ) / <i>tarif par jour</i>	<b>22,00</b>
Pompe vide-cave électrique / <i>tarif par jour</i>	<b>33,00</b>
Potelets de séparation rouge / <i>tarif par jour</i>	<b>5,00</b>
Poubelle 240 litres / <i>tarif par jour</i>	<b>5,00</b>
Praticable de 2 x 0,5 x 0,25 m (= 0,25 m <sup>3</sup> ) / <i>tarif par jour</i>	<b>1,00</b>
Praticable de 2 x 0,5 x 0,5 m (= 0,5 m <sup>3</sup> ) / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Praticable de 2 x 1 x 0,25 m (= 0,5 m <sup>3</sup> ) / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Praticable de 2 x 1 x 0,5 m (= 1 m <sup>3</sup> ) / <i>tarif par jour</i>	<b>3,00</b>
Projecteur avec pied pour intérieur / <i>tarif par jour</i>	<b>9,00</b>
Pupitre / <i>tarif par jour</i>	<b>5,00</b>
Rallonges électriques 20 m / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Saleuse ACOMETIS / <i>tarif par heure</i>	<b>15,00</b>
Socles en bois du Musée / <i>tarif par jour</i>	<b>5,00</b>
Sonorisation portative / <i>durée de la manifestation</i>	<b>117,00</b>
Spots à pinces / <i>tarif par jour</i>	<b>1,00</b>

<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>	<b>TARIF 2020 EN €</b>
Spots à quartz / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Table avec tréteaux / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Table de brasserie / <i>tarif par jour</i>	<b>6,00</b>
Tente 3 m x 3 m par jour / manifestation	<b>208,00</b>
Tente 4,5 m x 3 m par jour / manifestation	<b>312,00</b>
Tondeuse à gazon par heure (conducteur marchant)	<b>6,00</b>
Tondeuse portée / <i>tarif par heure</i>	<b>12,00</b>
Tracteur SAME / <i>tarif par heure</i>	<b>25,00</b>
Tronçonneuse / <i>tarif par heure</i>	<b>5,00</b>
Vidéo-projecteur + tablette + ordinateur portable / <i>tarif par jour</i>	<b>81,00</b>
Vitrine table / <i>tarif par jour</i>	<b>22,00</b>
<b>III. MATÉRIEL DE DÉCORATION</b>	
Oriflamme / <i>tarif par jour</i>	<b>3,00</b>
Drapeau tricolore / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Grandes plantes décoratives sans transport / <i>tarif par jour</i>	<b>5,00</b>
Petites plantes décoratives sans transport / <i>tarif par jour</i>	<b>3,00</b>
Jardinière / <i>tarif par jour</i>	<b>12,00</b>
Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc,) / <i>tarif par jour et par panneau</i>	<b>5,00</b>
Guirlande de Noël / <i>tarif par jour</i>	<b>3,00</b>
Guirlande électrique 25 mètres / <i>tarif par jour</i>	<b>6,00</b>

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2020 EN €
<b>IV. DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT</b>	
Marchés, foires, occupations des voies publiques	
<b>1. DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES</b>	
Tables, étalages et autres installations semblables, couverts et non couverts le ml. / <i>tarif par jour</i>	<b>2,00</b>
Camions divers (outillage, légumes, etc.) / <i>tarif par m/l /jour</i>	<b>4,00</b>
<b>FOIRE SAINT-ANDRÉ</b>	
Prix unique par ml. d'étalage	<b>4,00</b>
Pour les commerçants locaux	<b>Gratuit</b>
<b>FOIRE DE PÂQUES ET DU MOIS DE JUILLET</b>	
Boutique, étalages de moins de 4m de profondeur le ml. / <i>tarif par foire</i>	<b>7,00</b>
Attractions diverses de plus de 4 m de profondeur le ml. / <i>tarif par foire</i>	<b>11,00</b>
Auto-skooter et analogue / <i>prix forfaitaire par foire</i>	<b>284,00</b>
Chenilles et analogues / <i>prix forfaitaire par foire</i>	<b>253,00</b>
Piste infernale, mur de la mort et grands manèges de plus de 10m de diamètre / <i>forfait par foire</i>	<b>252,00</b>
Manèges de moins de 10 m de diamètre / <i>forfait par foire</i>	<b>169,00</b>
Cirque (jusqu'à 500 m <sup>2</sup> /jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	<b>64,00</b>
Cirque (+ de 500 m <sup>2</sup> /jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	<b>88,00</b>
Enlèvement des panneaux publicitaires, du fléchage, remise en état si nécessaire / <i>forfait</i>	<b>378,00</b>

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2020 EN €
<b>2. DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC</b>	
Marchands de marrons / <i>tarif par jour et par étalage</i>	<b>6,00</b>
Marchands de glaces / <i>tarif par jour et par voiture</i>	<b>6,00</b>
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m <sup>2</sup> pour la saison d'été (avril à octobre)	<b>16,00</b>
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m <sup>2</sup> pour la saison hivernale (novembre à mars)	<b>8,00</b>
Exposition de voitures et de caravanes jusqu'à 3 véhicules par jour sauf le samedi	<b>71,00</b>
au-delà de 3 véhicules (maximum 8)	<b>120,00</b>
à partir de la 4 <sup>ème</sup> semaine par jour et par m <sup>2</sup>	<b>1,00</b>
Spectacle de Marionnettes / <i>tarif par jour</i>	<b>18,00</b>
Cascadeurs / <i>forfait journalier</i>	<b>59,00</b>
Autres manifestations / <i>tarif par jour</i>	<b>42,00</b>
Horodateur place de l'hôtel de ville / <i>(première demi-heure gratuite) tarif par heure</i>	<b>2,00</b>
Stationnement caravane place de la Foire / <i>tarif par jour</i>	<b>16,00</b>
Amendes pour le stationnement en cas de non paiement	<b>15,00</b>
<b>V. CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité)</b>	
Inventaire et Richesse Artistique Guebwiller (2 volumes) à des particuliers	<b>55,00</b>
aux revendeurs : libraires, ... (par quantités minimales)	<b>50,00</b>
Inventaire sommaire des archives municipales de Guebwiller avt.1790 GINSBURGER	<b>7,00</b>
Affiche (à l'unité)	<b>3,00</b>
Affiche (par deux)	<b>5,00</b>

<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>	<b>TARIF 2020 EN €</b>
Médaille Centenaire Théodore DECK	<b>5,00</b>
Catalogue Théodore DECK vente au public	<b>6,00</b>
Catalogue Théodore DECK vente aux librairies, Offices de Tourisme, etc.	<b>5,00</b>
Carte postale (l'unité)	<b>1,00</b>
Enveloppe prêt à poster	<b>1,00</b>
Combiné enveloppe + carte postale	<b>2,00</b>
Chronique de Guebwiller à des particuliers	<b>10,00</b>
Chronique de Guebwiller aux revendeurs : libraires, SMHR, ... (par quantités minimales)	<b>8,00</b>
Ouvrage Théodore Deck Magicien des Couleurs	<b>8,00</b>
<b>VI. MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL</b>	
Adultes (tarif plein)	<b>5,00</b>
Groupe (+10 personnes)	<b>3,00</b>
Tarif réduit (chômeurs, handicapés, étudiants de plus de 25 ans)	<b>1,50</b>
Moins de 25 ans / groupes scolaires	<b>Gratuit</b>
Location d'audio-guide (comme OTI et Dominicains...)	<b>2,00</b>

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2020 EN €
<b>VII. MÉDIATHÈQUE</b>	
<b>1. Abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de communes de Guebwiller à partir de 14 ans</b>	
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	<b>8,00</b>
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	<b>4,00</b>
<b>2. Abonnement pour les habitants des autres communes</b>	
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	<b>16,00</b>
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	<b>8,00</b>
<b>3. Participation aux frais de gestion</b> en cas de retard dans le retour des documents empruntés / <i>tarif par lettre de retard</i>	<b>2,00</b>
<b>4. Carte d'adhésion annuelle</b>	<b>5,00</b>
<b>VIII. ESPACE JEUNESSE</b>	
Carte d'adhésion annuelle	<b>5,00</b>

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2020 EN €
<b>IX. LOCATION DE SALLE</b>	
<b>1. CAVE DIMIERE</b>	
Guebwiller intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	<b>Gratuit</b>
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par jour</i>	<b>24,00</b>
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par week-end</i>	<b>36,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	<b>167,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>forfait participation charges par week-end</i>	<b>250,00</b>
Guebwiller Autre / <i>tarif par semaine</i>	<b>667,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	<b>167,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	<b>250,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	<b>334,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	<b>501,00</b>
Extérieur Autre / <i>tarif par semaine</i>	<b>1 333,00</b>
<b>2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF</b>	
Guebwiller intérêt public local	<b>Gratuit</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	<b>30,00</b>
Guebwiller Autre / <i>possibilité de contrat de location à l'année</i>	<b>Consulter le service animations</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	<b>30,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	<b>60,00</b>

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2020 EN €
<b>3. MAISON RITTER</b>	
Guebwiller intérêt public local	<b>Gratuit</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif salle simple par occupation</i>	<b>30,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif salle modulable par occupation</i>	<b>60,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif salle de danse par occupation</i>	<b>90,00</b>
Guebwiller Autre / <i>possibilité de contrat de location à l'année</i>	<b>Consulter le service animations</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif salle simple par occupation</i>	<b>30,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif salle modulable par occupation</i>	<b>60,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif salle de danse par occupation</i>	<b>90,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif salle simple par occupation</i>	<b>60,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif salle modulable par occupation</i>	<b>120,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif salle de danse par occupation</i>	<b>180,00</b>
<b>4. MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL</b>	
Location du 1 <sup>er</sup> étage soit 5 salles / <i>tarif par jour</i>	<b>650,00</b>
Location du 1 <sup>er</sup> étage soit 5 salles / <i>tarif par demi-journée</i>	<b>350,00</b>
Location d'une salle / <i>tarif par jour</i>	<b>150,00</b>
Location d'une salle / <i>tarif par demi-journée</i>	<b>80,00</b>
Location du café Deck / <i>tarif par jour</i>	<b>250,00</b>
Location du café Deck / <i>tarif par demi-journée</i>	<b>130,00</b>
Forfait de nettoyage / <i>tarif par jour</i>	<b>60,00</b>
Forfait de nettoyage / <i>tarif par demi-journée</i>	<b>30,00</b>

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2020 EN €
Agent de sécurité non inclus - protocole de sécurité proposé selon modalités de l'événement	Consulter le service culture
Organisation d'événements: possibilité de prestations sur mesure, petit déjeuner, déjeuner, cocktail, décoration spécifique, matériel de sono, projection de lumière, animations originales. <b>Facturation en sus</b>	Consulter le service culture
<b>5. SALLE 1860</b>	
Guebwiller intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	<b>Gratuit</b>
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par jour</i>	<b>48,00</b>
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par week-end</i>	<b>72,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	<b>269,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	<b>403,00</b>
Guebwiller Autre / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	<b>269,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	<b>403,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	<b>538,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	<b>807,00</b>
Extérieur Autre / <i>tarif par heure</i>	<b>48,00</b>
<b>6. THÉÂTRE</b>	
Guebwiller intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	<b>Gratuit</b>
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par jour</i>	<b>60,00</b>
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par week-end</i>	<b>90,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	<b>269,00</b>
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	<b>403,00</b>

<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>	<b>TARIF 2020 EN €</b>
Guebwiller Autre / <i>tarif pour 3 représentations par an</i>	<b>60,00</b>
Guebwiller Autre / <i>tarif par semaine d'immobilisation</i>	<b>126,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	<b>269,00</b>
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	<b>403,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	<b>538,00</b>
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	<b>807,00</b>
Extérieur Autre / <i>tarif par semaine d'immobilisation</i>	<b>126,00</b>
<b>X. LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF</b>	
<b>1. GYMNASSE R. FACCHIN, SALLE 1860</b>	
Clubs locaux	<b>Gratuit</b>
Clubs extérieurs / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>
Écoles primaires Guebwiller	<b>Gratuit</b>
Autres établissements scolaires / <i>tarif par heure</i>	<b>16,00</b>
<b>2. STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN</b>	
<b>Entraînements - stages</b>	
Clubs locaux + ententes - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	<b>Gratuit</b>
Clubs locaux + ententes - Terrain de football + vestiaires	<b>Gratuit</b>
Clubs locaux + ententes - Éclairage terrain / <i>tarif en nocturne</i>	<b>30,00</b>
Clubs locaux + ententes - Court couvert tennis	<b>Gratuit</b>

<b>THÉMATIQUES et INTITULÉS</b>	<b>TARIF 2020 EN €</b>
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / <i>tarif par heure</i>	<b>19,00</b>
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / <i>tarif par heure</i>	<b>19,00</b>
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / <i>tarif en nocturne</i>	<b>30,00</b>
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / <i>tarif par heure</i>	<b>19,00</b>
<b>Manifestations</b>	
Clubs locaux - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	<b>Gratuit</b>
Clubs locaux - Terrain de football + vestiaires	<b>Gratuit</b>
Clubs locaux - Éclairage terrain / <i>tarif en nocturne</i>	<b>30,00</b>
Clubs locaux - Court couvert tennis	<b>Gratuit</b>
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / <i>tarif par demi-journée</i>	<b>104,00</b>
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / <i>tarif par jour</i>	<b>252,00</b>
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / <i>tarif par demi-journée</i>	<b>104,00</b>
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / <i>tarif par jour</i>	<b>252,00</b>
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / <i>tarif en nocturne</i>	<b>30,00</b>
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / <i>tarif par demi-journée</i>	<b>60,00</b>
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / <i>tarif par jour</i>	<b>114,00</b>
<b>Écoles primaires Guebwiller</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Autres établissements scolaires / <i>tarif par heure</i></b>	<b>16,00</b>
<b>XI. DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC.</b>	
Dons faits par la Ville à l'occasion des anniversaires de mariage de couples Guebwillerois	<b>80,00</b>

**THÉMATIQUES et INTITULÉS****TARIF 2020  
EN €****XII. PRIX POUR MAISONS FLEURIES****Prix offerts par la Ville aux lauréats des maisons fleuries**

Hors concours et 1 <sup>er</sup> prix	<b>82,00</b>
2ème prix	<b>72,00</b>
3ème prix	<b>65,00</b>
4ème prix	<b>57,00</b>
5ème prix	<b>50,00</b>
6ème prix	<b>42,00</b>

**N°5 - 12/2019**

**BUDGET GENERAL ET ANNEXES – REPRISES ANTICIPEES DES RESULTATS 2019**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets en date du 09 décembre 2019.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant le vote du compte administratif et être repris par anticipation au budget, en vertu de l'article L.2311-5 du code général des collectivités locales (CGCT) qui permet au conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le budget primitif 2020 de la Ville et ceux des budgets annexes de réhabilitation des friches et de la gendarmerie qui seront soumis à votre approbation reprennent par anticipation les résultats de l'exercice 2019.

A ce titre et conformément à l'article R.2311-13 du CGCT les fiches de calcul des résultats prévisionnels ci-annexés, relatifs aux résultats prévisionnels et aux résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes, sont soumis à votre approbation.

Si le compte administratif devait faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

De même, lors du vote du compte administratif, une délibération d'affectation du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

M. BRAUN donne quelques explications complémentaires.

Affectation du résultat 2019 : commune

Fonctionnement : excédent de l'année de 999 198 €, auquel est rajouté l'excédent de l'année n-1 de 2 394 808 €. Les recettes sont de 25 835 356 € et les dépenses de 22 441 350 € avec donc un excédent cumulé de 3 394 006 €.

Investissement : dépenses de 7 436 130 €, recettes de 15 326 806 € avec un excédent de recettes de 7 890 676 €. En tenant compte du déficit de l'année n-1 de 680 397 € il y a un excédent cumulé de 7 210 279 €. Cette section est présentée en surinvestissement, le résultat de fonctionnement étant de 3 394 006 € il est proposé une affectation de 3 039 721 € à la section d'investissement et un report de 354 285 € en section de fonctionnement. En additionnant l'excédent cumulé d'investissement de 7 210 279 € et le montant affecté de 3 039 721 € le montant obtenu est de 10 250 000 € d'excédent correspondant à la cession des parts CALEO. L'engagement pris a donc été respecté, cette somme n'a pas été utilisée.

M. le Maire précise que les investissements d'équipement 2019 se montent à environ 5 000 000 € et qu'un emprunt a été contracté pour 300 000 €.

M. BRAUN donne lecture des tableaux des budgets annexes.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Budget primitif principal**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

**Budgets annexes Réhabilitation des friches et Gendarmerie**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- constate et approuve les résultats prévisionnels et d'exécution de l'exercice 2019 ;
- approuve les reprises anticipées des résultats de l'exercice 2019 et de la prévision d'affectation sur le budget primitif principal 2020 de la Ville et des budgets primitifs annexes 2020 de réhabilitation des friches et de la gendarmerie ;
- dit que si un compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, il sera procédé à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020 ;
- dit que lors du vote des comptes administratifs, une délibération d'affectation définitive du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

---0---

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019

COMMUNE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2019	22 441 350 €	23 440 548 €	7 436 130 €	15 326 806 €
Excédent/déficit n-1		2 394 808 €	680 397 €	
Total cumulé	22 441 350 €	25 835 356 €	8 116 527 €	15 326 806 €
Excédent/déficit cumulé	3 394 006 €		7 210 279 €	
Proposition d'affectation	3 039 721 €			
Excédent à reporter en n+1	354 284 €			

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019

FRICHES	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2019	662 317 €	802 714 €	662 316 €	425 364 €
Excédent/déficit n-1	0 €	22 535 €	425 364 €	0 €
Total cumulé	662 317 €	825 249 €	1 087 680 €	425 364 €
Excédent/déficit cumulé	162 932 €		-662 316 €	
Proposition d'affectation	0 €			
Excédent à reporter en n+1	162 932 €			

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019

GENDARMERIE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2019	125 711 €	75 300 €	2 600 000 €	469 644 €
Excédent/déficit n-1	96 850 €	0 €	0 €	2 201 509 €
Total cumulé	222 561 €	75 300 €	2 600 000 €	2 671 153 €
Excédent/déficit cumulé	-147 261 €		71 153 €	
Proposition d'affectation	0 €			
Excédent à reporter en n+1	-147 261 €			

N°6 - 12/2019

**BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2020**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets en date du 09 décembre 2019.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2020 du budget général, d'un montant de **26 716 130 €** qui se décompose en :

- une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 11 145 250 € ,
- une section d'investissement de 15 570 880 €, en suréquilibre de 10 250 000 € (soit la valeur de cession des parts de Caléo et ce, conformément aux engagements pris lors du conseil municipal de décembre 2018).

Conforme aux orientations budgétaires présentées et débattues lors du dernier conseil municipal, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes par rapport au budget primitif 2019<sup>1</sup> :

- En section de fonctionnement :

**Les recettes de fonctionnement** s'établissent à 11 145 250 €, soit en diminution par rapport à l'année dernière (-3,9%). Les modifications majeures par rapport au budget primitif 2019 sont :

- augmentation du chapitre 013 (atténuations de charges) pour 76 000 € compte tenu des remboursements attendus de frais de personnel,
- augmentation des recettes des services (+134 000 €) afin de tenir compte notamment des hausses de vente de bois,
- légère diminution des recettes des impôts et taxes (-29 000 €),
- augmentation des dotations et subventions compte tenu de la réattribution de la dotation nationale de péréquation (+230 000 €),
- diminution des produits financiers (-130 000 €),
- diminution de l'excédent reporté prévisionnel (-746 000 €).

**Les dépenses de fonctionnement** sont présentées à hauteur équivalente de 11 145 250 €. Les variations principales sont les suivantes :

- légère diminution des charges à caractère général (-10 000 €),
- augmentation des autres charges courantes (+164 000 €) afin de permettre le versement des 1<sup>ères</sup> subventions dues au titre des ravalements de façades ainsi que l'augmentation de la subvention versée au CCAS (cf. DM n°1 au budget 2019, DCM du 25 avril 2019),
- augmentation des charges exceptionnelles (+25 000 €) et des atténuations de produits (+23 000 €),
- diminution des frais financiers (chap 66) (-13 000 €),
- diminution du crédit des dépenses imprévues (-175 000 €),
- diminution du virement à la section d'investissement (-480 000 €).

- En section d'investissement :

**Les recettes d'investissement** s'établissent à 15 570 880 € et comprennent notamment :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé (3 039 721 €) et l'excédent prévisionnel 2019 de la section (7 210 279 €) représentant ensemble le prix de la cession des parts de Caléo pour 10 250 000 €,
- les subventions pour un montant de 1 216 000 €,

---

<sup>1</sup> Tous les montants présentés dans le présent rapport sont arrondis au millier ; les montants exacts figurent dans le document budgétaire joint en annexe.

- les dotations pour 783 000 € et les amortissements pour un montant de 686 000 €,
- la constatation des cessions pour 1 000 000 €,
- le virement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant de 573 155 €,
- un emprunt prévisionnel à hauteur de 1 000 000 €.

**Les dépenses d'investissement** s'établissent à seulement 5 320 880 € et comprennent :

- les investissements issus des Autorisations de Programme pour un montant de 4 175 500 €,
- les dépenses financières (remboursement du capital des emprunts notamment) pour un montant de 1 000 022 €,
- les opérations d'ordre entre sections pour un montant de 145 358 €.

M. BRAUN énumère les principaux investissements prévus en 2020, présentés dans la délibération relative aux crédits de paiement et autorisations de programme :

- premiers paiements de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux sur l'Église Notre-Dame : 1 500 000 €
- paiement des premiers engagements pris au titre du programme Action Cœur de Ville : 750 000 €
- poursuite de la réalisation du pôle multimodal d'entrée de Ville et de la création de la Maison du Vélo : 500 000 €
- création de la Maison des Aînés : 500 000 €
- travaux d'accessibilité et de remise à niveau des chaussées et trottoirs : 300 000 €
- paiement des premiers travaux relatifs à la reprise de la rue Théodore Deck : 250 000 €
- poursuite des travaux d'embellissement, de mise aux normes et de rénovation thermique des bâtiments et de l'équipement des services : 200 000 €

M. BANNWARTH souligne que le budget est la traduction financière des choix de la mandature actuelle et pas forcément de leur groupe, c'est pourquoi ce dernier vote contre. Il indique également que dans 3 mois la parole reviendra aux citoyens, lors des élections municipales, ce sera l'occasion pour eux de déterminer si les choix étaient les bons ou pas.

M. BRAUN précise que tous les projets présentés dans le DOB ont été discutés et débattus, et il semblerait que ces derniers ont eu l'assentiment de tous. Les autorisations de programme viennent d'être votées à l'unanimité, elles sont la phase initiale qui permet d'enclencher les travaux et ces derniers ont un coût. Si les autorisations de programme sont votées, il serait cohérent de voter le budget y afférent. La mandature actuelle est dans une logique de programmation depuis 6 ans ce qui permet d'avoir le plus de transparence possible à la fois sur la programmation des travaux et sur les conséquences financières.

M. BANNWARTH insiste sur le fait que les priorités de la mandature actuelle ne sont pas celles du groupe « Réussir GUEBWILLER ». Il ne souhaite pas entrer dans une incessante polémique quant à qui a fait quoi et à quel moment. M. BANNWARTH souligne que concernant les demandes de subventions, le groupe soutient la majorité, concernant le compte administratif la réponse est identique même si les choix n'auraient pas été les mêmes, il n'y a pas d'irrégularité comptable.

M. le Maire précise qu'une vision a été développée en début de mandat, elle a été appliquée. Il rappelle que le but des projets et réalisations est l'amélioration de la vie des guebwillerois et cela notamment au niveau de l'offre des services (écoles, pôles santé, voirie, patrimoine...). Il s'agit également d'améliorer l'image de Guebwiller afin de pouvoir en être fier.

M. AULLEN souligne que le groupe « Ecologie pour Guebwiller » est en accord avec une partie des actions annoncées, proposées de longue date (voirie, végétalisation, mobilité douce, accessibilité). Il regrette néanmoins que ces dernières aient été programmées si tardivement, juste avant l'échéance électorale. Le groupe votera pour ce budget.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 24**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J.-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C.**

**MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / F. BRITO / N. ANGELINI / H. CORNEC / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

**Voix Contre : 6**

**Y. REMY / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / P. RZENNO / N. GODÉ / M. MARCK**

**Abstention(s) : 3**

**M. SINGER représentant : G. VOGT / C. ZAEPFEL**

- approuve le budget primitif 2020 du budget général, de 26 716 130 €, qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 11 145 250 € et en une section d'investissement de 15 570 880 €, en suréquilibre de 10 250 000 € ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

---0---

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Ville de GUEBWILLER (1)**  
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

**M. 14**

**Budget primitif (projet de budget)**  
 **voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>Code INSEE</b> 68112	<b>Ville de GUEBWILLER</b> <b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BP (projet de budget)</b> <b>2020</b>
----------------------------	---	---

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	11 647
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	853,07	0
2	Produit des impositions directes/population	274,75	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 020,97	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	378,70	0
5	Encours de dette/population	0,00	0
6	DGF/population	233,97	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,58 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91,96 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	37,09 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,</li> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.</li> <li>- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.</li> <li>- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) <sup>avec</sup> <del> sans </del> reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>
---

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 145 250,00	10 790 966,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 354 284,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>11 145 250,00</b>	<b>11 145 250,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 320 880,00	8 360 601,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 7 210 279,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>5 320 880,00</b>	<b>15 570 880,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>16 466 130,00</b>	<b>26 716 130,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 610 440,00	0,00	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	0,00	5 423 000,00	0,00	5 423 000,00
014	Atténuations de produits	42 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 326 000,00	0,00	1 490 006,00	0,00	1 490 006,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 401 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 578 006,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 578 006,00</b>
66	Charges financières	180 000,00	0,00	167 712,27	0,00	167 712,27
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	275 560,00		100 000,00	0,00	100 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 872 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 885 718,27</b>	<b>0,00</b>	<b>9 885 718,27</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 053 000,00		573 154,81	0,00	573 154,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	682 000,00		686 376,92	0,00	686 376,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 735 000,00</b>		<b>1 259 531,73</b>	<b>0,00</b>	<b>1 259 531,73</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 607 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 145 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 145 250,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 145 250,00</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	64 000,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	230 000,00	0,00	364 366,00	0,00	364 366,00
73	Impôts et taxes	5 815 000,00	0,00	5 786 000,00	0,00	5 786 000,00
74	Dotations et participations	2 900 000,00	0,00	3 130 000,00	0,00	3 130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	738 000,00	0,00	741 000,00	0,00	741 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>9 747 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 161 366,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 161 366,00</b>
76	Produits financiers	601 000,00	0,00	471 000,00	0,00	471 000,00
77	Produits exceptionnels	55 000,00	0,00	54 600,00	0,00	54 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 403 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 686 966,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 686 966,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	104 000,00		104 000,00	0,00	104 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>104 000,00</b>		<b>104 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 507 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 790 966,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 790 966,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>354 284,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 145 250,00</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 155 531,73</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

## Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	76 000,00	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00
204	Subventions d'équipement versées	164 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	302 200,00	0,00	340 500,00	0,00	340 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 000 000,00	0,00	3 794 000,00	0,00	3 794 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 542 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 175 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 175 500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	0,00	1 000 022,00	0,00	1 000 022,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 022,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 022,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 542 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 175 522,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 175 522,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	104 000,00		104 000,00	0,00	104 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		41 358,00	0,00	41 358,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>104 000,00</b>		<b>145 358,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 358,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 646 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 320 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 320 880,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 320 880,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 109 700,00	0,00	1 216 000,00	0,00	1 216 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 609 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 216 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 216 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	700 300,00	0,00	783 048,83	0,00	783 048,83
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 351 200,00	0,00	3 039 721,00	0,00	3 039 721,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	300,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 500,00	0,00	16 941,44	0,00	16 941,44
024	Produits des cessions d'immobilisations	600 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 668 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 843 711,27</b>	<b>0,00</b>	<b>4 843 711,27</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 278 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 059 711,27</b>	<b>0,00</b>	<b>7 059 711,27</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect <sup>e</sup> de fonctionnement (4)	1 053 000,00		573 154,81	0,00	573 154,81
040	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections (4)	682 000,00		686 376,92	0,00	686 376,92
041	Opérations patrimoniales (4)	25 000,00		41 358,00	0,00	41 358,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 760 000,00</b>		<b>1 300 889,73</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300 889,73</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 038 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 360 601,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 360 601,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>7 210 279,00</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>15 570 880,00</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>1 155 531,73</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 600 000,00		2 600 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00		5 423 000,00
014	Atténuations de produits	65 000,00		65 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 490 006,00		1 490 006,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	167 712,27	0,00	167 712,27
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	40 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	686 376,92	686 376,92
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		573 154,81	573 154,81
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>9 885 718,27</b>	<b>1 259 531,73</b>	<b>11 145 250,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 145 250,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 000,00	4 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 022,00	0,00	1 000 022,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	41 000,00	0,00	41 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	340 500,00	100 000,00	440 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 794 000,00	41 358,00	3 835 358,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>5 175 522,00</b>	<b>145 358,00</b>	<b>5 320 880,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 320 880,00</b>
---	---------------------

## Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	140 000,00		140 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	364 366,00		364 366,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes	5 786 000,00		5 786 000,00
74	Dotations et participations	3 130 000,00		3 130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	741 000,00	0,00	741 000,00
76	Produits financiers	471 000,00	0,00	471 000,00
77	Produits exceptionnels	54 600,00	4 000,00	58 600,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>10 686 966,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>10 790 966,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>354 284,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 145 250,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	783 048,83	0,00	783 048,83
13	Subventions d'investissement	1 220 000,00	0,00	1 220 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	41 358,00	41 358,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 941,44	0,00	16 941,44
28	Amortissement des immobilisations		423 300,00	423 300,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		263 076,92	263 076,92
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		573 154,81	573 154,81
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000,00		1 000 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 019 990,27</b>	<b>1 300 889,73</b>	<b>5 320 880,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>7 210 279,00</b>
--	---------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>3 039 721,00</b>
-----------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>15 570 880,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 610 440,00</b>	<b>2 600 000,00</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	50 000,00	50 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	80 000,00	80 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	525 290,00	525 290,00	0,00
60621	Combustibles	20,00	20,00	0,00
60622	Carburants	63 700,00	63 845,00	0,00
60623	Alimentation	3 000,00	3 000,00	0,00
60624	Produits de traitement	16 100,00	21 800,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	35 500,00	54 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	18 500,00	18 500,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	278 800,00	264 500,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	33 000,00	32 500,00	0,00
60636	Vêtements de travail	11 000,00	11 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 520,00	21 520,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	33 400,00	33 400,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	30 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	600,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	122 800,00	137 800,00	0,00
6132	Locations immobilières	800,00	800,00	0,00
6135	Locations mobilières	106 500,00	123 500,00	0,00
61521	Entretien terrains	18 000,00	18 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	46 800,00	50 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 500,00	1 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	49 000,00	45 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 800,00	3 800,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	53 550,00	53 550,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	23 000,00	28 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 500,00	7 000,00	0,00
6156	Maintenance	118 425,00	105 240,00	0,00
6161	Multirisques	40 000,00	23 000,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	37 000,00	23 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	16 200,00	16 200,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	8 785,00	8 785,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	50 000,00	50 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	600,00	600,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 000,00	4 000,00	0,00
6226	Honoraires	31 840,00	31 840,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	1 500,00	0,00
6231	Annonces et insertions	31 690,00	31 690,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	65 080,00	65 080,00	0,00
6233	Foires et expositions	51 000,00	51 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	42 810,00	42 810,00	0,00
6237	Publications	9 000,00	9 000,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	0,00
6241	Transports de biens	2 000,00	1 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	19 300,00	19 300,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	4 000,00	0,00
6256	Missions	3 500,00	3 500,00	0,00
6257	Réceptions	36 000,00	39 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	24 550,00	24 550,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	68 000,00	68 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	4 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 650,00	13 650,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	15 000,00	15 000,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 200,00	40 200,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	42 000,00	42 000,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	98 000,00	88 000,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	10 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	74 000,00	74 000,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	5 000,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	1 300,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	300,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 030,00	3 030,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>5 423 000,00</b>	<b>5 423 000,00</b>	<b>0,00</b>
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	37 000,00	37 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 700,00	12 700,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	16 000,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 000,00	57 000,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	9 500,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 700 000,00	2 700 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	60 000,00	60 000,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	569 500,00	569 500,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	215 000,00	215 000,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	60 000,00	60 000,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	27 000,00	27 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	21 000,00	21 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	624 000,00	624 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	801 000,00	801 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 000,00	37 000,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	100 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 700,00	13 700,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 195,00	1 195,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 405,00	19 405,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	42 000,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>42 000,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	42 000,00	65 000,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 326 000,00</b>	<b>1 490 006,00</b>	<b>0,00</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	915,00	915,00	0,00
6531	Indemnités	152 477,00	152 000,00	0,00
6532	Frais de mission	4 000,00	3 500,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	13 468,00	13 468,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	12 045,00	12 045,00	0,00
6535	Formation	7 200,00	6 000,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	34 000,00	8 300,00	0,00
6553	Service d'incendie	241 000,00	241 000,00	0,00
65548	Autres contributions	30 300,00	30 649,00	0,00
6557	Contribut <sup>o</sup> politique de l'habitat	0,00	100 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	26 400,00	26 400,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	147 200,00	222 200,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	350,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>o</sup> , personnes privée	655 545,00	672 079,00	0,00
65888	Autres	100,00	100,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>9 401 440,00</b>	<b>9 578 006,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>180 000,00</b>	<b>167 712,27</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	170 000,00	170 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 787,73	-5 214,81	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 000,00	0,00	0,00
665	Escomptes accordés	3 787,73	0,00	0,00
6688	Autres	5 000,00	2 927,08	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	0,00
6714	Bourses et prix	6 400,00	6 400,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 000,00	2 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 100,00	31 100,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>275 560,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>9 872 000,00</b>	<b>9 885 718,27</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 053 000,00</b>	<b>573 154,81</b>	<b>0,00</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	682 000,00	686 376,92	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	418 923,08	423 300,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	263 076,92	263 076,92	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 735 000,00</b>	<b>1 259 531,73</b>	<b>0,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 735 000,00</b>	<b>1 259 531,73</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>11 607 000,00</b>	<b>11 145 250,00</b>	<b>0,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 145 250,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	29 695,87
Montant des ICNE de l'exercice N-1	34 910,68
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-5 214,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>64 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	64 000,00	140 000,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>230 000,00</b>	<b>364 366,00</b>	<b>0,00</b>
7022	Coupes de bois	71 100,00	170 000,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	2 000,00	2 000,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	37 000,00	39 000,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	19 900,00	13 000,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 400,00	23 000,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	20 000,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	9 906,71	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	15 000,00	15 000,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	10 000,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 000,00	3 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	24 000,00	20 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	13 000,00	7 500,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	16 459,29	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	10 100,00	14 500,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 500,00	1 000,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 815 000,00</b>	<b>5 786 000,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 200 000,00	3 200 000,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 000,00	3 000,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 130 000,00	2 100 000,00	0,00
73221	FNGIR	50 000,00	50 000,00	0,00
7336	Droits de place	23 000,00	23 000,00	0,00
7337	Droits de stationnement	15 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 600,00	4 800,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	163 900,00	165 000,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	500,00	200,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	225 000,00	240 000,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 900 000,00</b>	<b>3 130 000,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	1 128 171,00	1 000 000,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	370 000,00	400 000,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	975 000,00	975 000,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	350 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	50 000,00	35 000,00	0,00
7472	Participat° Régions	10 000,00	8 000,00	0,00
7473	Participat° Départements	15 000,00	15 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	167 025,00	160 000,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	500,00	500,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	26 304,00	20 000,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	45 000,00	48 500,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	8 000,00	8 000,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	105 000,00	110 000,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>738 000,00</b>	<b>741 000,00</b>	<b>0,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	336 432,09	325 429,34	0,00
752	Revenus des immeubles	400 567,91	413 570,66	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 000,00	2 000,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>9 747 000,00</b>	<b>10 161 366,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>601 000,00</b>	<b>471 000,00</b>	<b>0,00</b>
761	Produits de participations	400 427,00	270 427,74	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	950,00	950,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	100,74	100,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26	199 522,26	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>55 000,00</b>	<b>54 600,00</b>	<b>0,00</b>
7713	Libéralités reçues	42 000,00	42 000,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	100,00	100,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	500,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
7788	Produits exceptionnels divers	11 900,00	12 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>10 403 000,00</b>	<b>10 686 966,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	104 000,00	104 000,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	100 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 000,00	4 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>104 000,00</b>	<b>104 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>10 507 000,00</b>	<b>10 790 966,00</b>	<b>0,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>354 284,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 145 250,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>76 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	33 000,00	10 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	1 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	40 000,00	30 000,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>164 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	27 080,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	52 020,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	70 000,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>302 200,00</b>	<b>340 500,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	30 368,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	20 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	25 432,00	130 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	36 300,00	25 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 000,00	5 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	20 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	30 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	18 920,00	45 000,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	26 480,00	54 500,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 000,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 000,00	3 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	40 000,00	20 000,00	0,00
2184	Mobilier	10 000,00	17 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	37 700,00	21 000,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>3 794 000,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	410,80	0,00	0,00
2313	Constructions	2 809 849,20	2 215 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 189 740,00	1 579 000,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 542 300,00</b>	<b>4 175 500,00</b>	<b>0,00</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 022,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	991 500,00	1 000 022,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 500,00	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 022,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>5 542 300,00</b>	<b>5 175 522,00</b>	<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	<i>104 000,00</i>	<i>104 000,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>4 000,00</i>	<i>4 000,00</i>	<i>0,00</i>
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	<i>4 000,00</i>	<i>4 000,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées (9)</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>0,00</i>
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>0,00</i>
041	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>41 358,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	1 536,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	39 822,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>104 000,00</b>	<b>145 358,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>5 646 300,00</b>	<b>5 320 880,00</b>	<b>0,00</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
				+
			<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
				=
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 320 880,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 109 700,00</b>	<b>1 216 000,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	775 922,00	1 036 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	225 000,00	75 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	32 000,00	55 000,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	22 637,00	5 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	30 000,00	20 000,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	24 141,00	25 000,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	1 000 000,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 609 700,00</b>	<b>2 216 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 051 500,00</b>	<b>3 822 769,83</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	650 000,00	702 760,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 300,00	80 288,83	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 351 200,00	3 039 721,00	0,00
138	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>300,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>
1388	Autres subventions non transférables	300,00	4 000,00	0,00
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>16 500,00</b>	<b>16 941,44</b>	<b>0,00</b>
274	Prêts	5 500,00	5 500,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 000,00	11 441,44	0,00
024	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>600 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 668 300,00</b>	<b>4 843 711,27</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>5 278 000,00</b>	<b>7 059 711,27</b>	<b>0,00</b>
021	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>1 053 000,00</b>	<b>573 154,81</b>	<b>0,00</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>682 000,00</b>	<b>686 376,92</b>	<b>0,00</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	24 454,09	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	10 345,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 800,00	1 800,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	35 286,12	19 041,79	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 970,00	3 168,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	77 819,70	82 138,00	0,00
28138	Autres constructions	667,00	667,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 705,63	13 251,05	0,00
281571	Matériel roulant	42 734,78	36 364,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 540,32	17 632,26	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	40 814,17	43 037,19	0,00
28182	Matériel de transport	45 343,89	41 685,04	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	42 365,48	62 103,68	0,00
28184	Mobilier	36 234,61	37 716,98	0,00
28188	Autres immo. corporelles	44 187,29	54 350,01	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 076,92	263 076,92	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 735 000,00</b>	<b>1 259 531,73</b>	<b>0,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>41 358,00</b>	<b>0,00</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2031	Frais d'études	22 152,00	40 926,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 848,00	432,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 760 000,00</b>	<b>1 300 889,73</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>7 038 000,00</b>	<b>8 360 601,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>7 210 279,00</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>15 570 880,00</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES												
Dépenses réelles	1 000 022	726 692	0	315 000	1 403 308	0	0	0	200 000	1 530 500	0	5 175 522
- Equipements municipaux (2)		726 692	0	315 000	1 403 308	0	0	0	200 000	1 530 500	0	4 175 500
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	1 000 022											1 000 022
Dépenses d'ordre	104 000											145 358
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 104 022</b>	<b>726 692</b>	<b>1 320</b>	<b>315 000</b>	<b>1 403 308</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>1 556 806</b>	<b>13 731</b>	<b>5 320 880</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>1 104 022</b>	<b>726 692</b>	<b>1 320</b>	<b>315 000</b>	<b>1 403 308</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>1 556 806</b>	<b>13 731</b>	<b>5 320 880</b>
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	8 053 398	0	1 318	136 465	93 800	0	0	0	0	61 886	13 734	8 360 601
RAR N-1 et reports	7 210 279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 210 279
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>15 263 677</b>	<b>0</b>	<b>1 318</b>	<b>136 465</b>	<b>93 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 886</b>	<b>13 734</b>	<b>15 570 880</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 636 144	7 091 090	244 045	97 757	236 494	331 557	225 758	376 080	4 490	887 843	13 992	11 145 250
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 636 144</b>	<b>7 091 090</b>	<b>244 045</b>	<b>97 757</b>	<b>236 494</b>	<b>331 557</b>	<b>225 758</b>	<b>376 080</b>	<b>4 490</b>	<b>887 843</b>	<b>13 992</b>	<b>11 145 250</b>
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	9 610 396	332 561	0	20 000	44 663	93 000	0	166 262	249 420	242 085	32 579	10 790 966
RAR N-1 et reports	354 284	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	354 284
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>9 964 680</b>	<b>332 561</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>44 663</b>	<b>93 000</b>	<b>0</b>	<b>166 262</b>	<b>249 420</b>	<b>242 085</b>	<b>32 579</b>	<b>11 145 250</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>1 104 022</b>	<b>726 692</b>	<b>1 320</b>	<b>315 000</b>	<b>1 403 308</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>1 556 806</b>	<b>13 731</b>	<b>5 320 880</b>
Dépenses réelles		1 000 022	726 692	0	315 000	1 403 308	0	0	0	200 000	1 530 500	0	5 175 522
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 022
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	11 000	0	41 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	196 692	0	0	3 308	0	0	0	0	140 500	0	340 500
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	500 000	0	315 000	1 400 000	0	0	0	200 000	1 379 000	0	3 794 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		104 000	0	1 320	0	0	0	0	0	0	26 306	13 731	145 358
040	Opérat° ordre transfert entre sections	104 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	1 320	0	0	0	0	0	0	26 306	13 731	41 358

**RECETTES**

<b>Total recettes investissement</b>		<b>8 053 398</b>	<b>0</b>	<b>1 318</b>	<b>136 465</b>	<b>93 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 886</b>	<b>13 734</b>	<b>8 360 601</b>
Recettes réelles		6 804 211	0	0	110 375	93 800	0	0	0	0	51 325	0	7 059 711
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

Page 64

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	750 000	0	0	110 375	88 300	0	0	0	0	51 325	0	1 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 822 770	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 822 770
13	Subventions d'investissement	1 220 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 220 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	11 441	0	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	16 941
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>1 249 187</b>	<b>0</b>	<b>1 318</b>	<b>26 090</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 561</b>	<b>13 734</b>	<b>1 300 890</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement	573 155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	573 155
040	Opérat* ordre transfert entre sections	676 032	0	0	0	0	0	0	0	0	10 345	0	686 377
041	Opérations patrimoniales	0	0	1 318	26 090	0	0	0	0	0	216	13 734	41 358

VILLE DE GUEBWILLER

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 636 144</b>	<b>7 091 090</b>	<b>244 045</b>	<b>97 757</b>	<b>236 494</b>	<b>331 557</b>	<b>225 758</b>	<b>376 080</b>	<b>4 490</b>	<b>887 843</b>	<b>13 992</b>	<b>11 145 250</b>
Dépenses réelles		376 612	7 091 090	244 045	97 757	236 494	331 557	225 758	376 080	4 490	887 843	13 992	9 885 718
011	Charges à caractère général	4 000	1 393 879	0	78 350	80 536	218 257	3 558	228	0	809 694	11 499	2 600 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 378 000	0	0	0	8 000	0	0	0	37 000	0	5 423 000
014	Atténuations de produits	65 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 000
022	Dépenses imprévues	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
65	Autres charges de gestion courante	8 300	313 812	244 045	19 407	155 958	102 300	222 200	375 853	4 490	41 149	2 492	1 490 006
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Page 65

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					12 206 894,24									
1641 Emprunts en euros (total)					12 206 894,24									
102780330000032292503	CCM	17/01/2007	09/01/2007	30/04/2007	900 000,00	F	Fixe	3,750	3,750	Euro	A	P	O	A-1
2000000000110114	CCM	21/12/2016	21/12/2016	31/03/2017	1 400 000,00	F	Fixe	0,950	0,950	Euro	T	P	O	A-1
86290012602	CAAV	30/07/2013	26/08/2013	25/11/2013	740 000,00	F	Fixe	3,260	3,260	Euro	T	P	O	A-1
CZ1280	CAAV	13/01/2016	05/01/2016	29/02/2016	900 000,00	F	Fixe	1,440	1,440	Euro	M	P	O	A-1
MIS277932-1 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	930 757,49	F	Fixe	1,500	1,500	Euro	A	P	O	A-1
MIS277932-2 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	2 416 136,75	F	Fixe	1,500	1,500	Euro	A	C	O	A-1
MIS277932-3 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/12/2016	3 420 000,00	F	Fixe	1,500	1,500	Euro	A	C	O	A-1
MON524072EUR/0525083/001	La Banque Postale	28/12/2018			1 500 000,00	F	Fixe	0,000	0,930		T	C	O	-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

VILLE DE GUEBWILLER

Page 67

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>12 206 894,24</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		8 551 651,38					931 456,04	124 732,71	0,00	29 695,87
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 551 651,38					931 456,04	124 732,71	0,00	29 695,87
102780330000032292503	N	0,00	A-1	146 474,64	3,00	F	Fixe	3,750	71 889,39	5 492,80	0,00	1 864,63
2000000000110114	N	0,00	A-1	1 135 710,04	13,00	F	Fixe	0,950	89 781,77	10 470,03	0,00	0,00
86290012602	N	0,00	A-1	474 666,74	10,00	F	Fixe	3,260	47 676,09	14 895,23	0,00	1 237,32
CZ1280	N	0,00	A-1	683 406,14	13,00	F	Fixe	1,440	57 284,97	9 463,95	0,00	0,00
MIS277932-1 1	N	0,00	A-1	678 721,98	9,00	F	Fixe	1,500	71 077,00	10 350,51	0,00	6 135,18
MIS277932-2 1	N	0,00	A-1	1 672 710,07	10,00	F	Fixe	1,500	185 856,67	25 508,83	0,00	15 012,23
MIS277932-3 1	N	0,00	A-1	2 367 692,32	10,00	F	Fixe	1,500	263 076,92	36 107,31	0,00	2 578,40
MON524072EUR/0525083/001	N	0,00	-	1 392 269,45	10,00	F		0,000	144 813,23	12 444,05	0,00	2 868,11
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER

Page 69

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	1	17/12/2015
L	LOGICIELS INFORMATIQUES	2	17/12/2015
L	MATEIRELS INFORMATIQUES	5	17/12/2015
L	MATERIELS DE BUREAU	5	17/12/2015
L	VEHICULES (SAUF CAMIONS)	8	17/12/2015
L	CAMIONS	10	17/12/2015
L	MOBILIER, EQUIPEMENTS	15	17/12/2015
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE INFERIEURES OU EGALES A 5 000 €	1	17/12/2015
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE SUPERIEURES A 5 000 €	5	17/12/2015
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES DE DROIT PUBLIC INFERIEURES OU EGALES A 20 000 €	5	17/12/2015
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES DE DROIT PUBLIC SUPERIEURES A 20 000 €	15	17/12/2015

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>1 004 022,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 000 022,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 022,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 004 022,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 004 022,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 063 522,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>803 990,27</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	702 760,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 288,83	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	4 000,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	5 500,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 441,44	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 259 531,73</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00
28031	Frais d'études	10 345,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 800,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	19 041,79	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 168,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	82 138,00	0,00
28138	Autres constructions	667,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	13 251,05	0,00
281571	Matériel roulant	36 364,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	17 632,26	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	43 037,19	0,00
28182	Matériel de transport	41 685,04	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	62 103,68	0,00
28184	Mobilier	37 716,98	0,00
28188	Autres immo. corporelles	54 350,01	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 076,92	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	573 154,81	0,00

Opérations de l'exercice <b>III</b>	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
--	---	-----------------------------------	--------------------------	-------------

**IV - ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET**  
**RECUS**  
**EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE IV B1.1**

BENEFICIAIRE DE LA GARANTIE	PRETS GARANTIS	DETTE	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE	DETTE
	A L'ORIGINE	AU 1.1.2020	2020	2020	2020	AU 31.12.2020
HABITATS DE HAUTE ALSACE	17 237 097,16	4 333 865,86	77 222,52	470 180,57	547 403,09	3 863 685,29
DOMIAL	8 286 988,03	5 151 440,72	138 384,51	213 290,37	351 674,88	4 938 150,35
SG CINEMA LE FLORIVAL	120 000,00	78 110,07	3 708,76	7 703,18	11 411,94	70 406,89
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE	855 800,00	771 470,51	10 414,85	42 218,53	52 633,38	729 251,98
TOTAUX	26 499 885,19	10 334 887,16	229 730,64	733 392,65	963 123,29	9 601 494,51

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b> FONCTIONNEMENT</b>					
6557	URBA-6557-URBA-020	Aide aux particuliers pour les ravalements des façades	Particuliers/Syndic (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Personne physique	100 000,00
657362	ADM-657362-CCAS-520	Subvention de fonctionnement	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Etablissement de droit public	222 200,00
65738	CULT-65738-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Université de Haute Alsace	Etablissement de droit public	350,00
6574	CULT-6574-DOM-33	Subvention de fonctionnement	Association de gestion du Centre Culturel des Dominicains	Association	75 000,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subventions de fonctionnement	Associations culturelles de Guebwiller (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	15 000,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Ecole de Musique de Guebwiller	Association	39 600,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)	Association	20 000,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Associations (projets culturels forts) Bénéficiaires : délibération (s) au cours de l'exercice	Association	6 000,00
6574	CULT-6574-VIE-90	Subvention de fonctionnent	UMIH 68 Section de Guebwiller	Association	1 500,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Subvention de fonctionnement	Association Marque Pages	Association	400,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Projets pédagogiques Bénéficiaires : délibération (s) au cours de l'exercice	Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE)	Association	2 850,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Subventions classes vertes	Associations centres de loisirs Bénéficiaires : délibération (s) au cours de l'exercice	Association	15 500,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Actions de sensibilisation dans les écoles	Association Prévention Routière	Association	160,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Subvention de fonctionnement	Association Cirk'O Markstein	Association	500,00
6574	FIN-6574-LOGEM-70	Subvention de fonctionnement	ADIL du Haut-Rhin	Association	1 590,00
6574	POP-6574-POPU-022	Subvention de fonctionnement	OMSPAC	Association	2 000,00
6574	RH-6574-ADM-020	Subvention de fonctionnement	Amicale du Personnel de la Ville de Guebwiller	Association	22 779,00
6574	RH-6574-POMP-113	Subvention de fonctionnement	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guebwiller	Association	3 050,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Subventions de fonctionnement	Associations de loisirs et de compétition Bénéficiaires : délibération (s) au cours de l'exercice	Association	66 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aides pour l'organisation de manifestations	Clubs sportifs Bénéficiaires : délibération (s) au cours de l'exercice	Association	9 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aides pour les écoles de sport	Clubs de sport Bénéficiaires : délibération (s) au cours de l'exercice	Association	5 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aides aux sportifs méritants	Sportifs de haut niveau Bénéficiaires : délibération (s) au cours de l'exercice	Personne physique	3 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aide pour l'organisation du Tour du Piémont	MJC de Buhl	Association	300,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Subvention de fonctionnement	Office Municipal des Sports (OMS)	Association	2 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Subvention de fonctionnement	Centre Médico Sportif (OMS) de Guebwiller	Association	4 000,00
6574	VIE-6574-VIE-90	Subvention de fonctionnement	Comité des jumelages de la Ville de Guebwiller	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2016-11	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00	3 269 714,53	450 000,00	480 285,47	0,00
2016-12	2 395 000,00	0,00	2 395 000,00	1 784 493,15	499 500,00	111 006,85	0,00
2016-13	71 500,00	0,00	71 500,00	71 444,00	0,00	0,00	0,00
2016-21	1 133 500,00	0,00	1 133 500,00	1 133 374,00	0,00	0,00	0,00
2016-22	193 830,00	0,00	193 830,00	193 870,72	0,00	0,00	0,00
2016-31	3 832 000,00	0,00	3 832 000,00	3 516 002,55	315 000,00	0,00	0,00
2016-41	3 040 000,00	0,00	3 040 000,00	2 277 538,96	630 000,00	132 461,04	0,00
2016-51	1 029 000,00	0,00	1 029 000,00	757 117,78	81 000,00	190 882,22	0,00
2016-61	730 000,00	0,00	730 000,00	613 728,91	100 000,00	16 271,09	0,00
2019-42	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	267 847,67	1 400 000,00	3 332 152,30	0,00
2020-99	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	700 000,00	50 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller		Fiscalité propre	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Syndicat mixte de la Lauch aval		Pourcentage en fonction des travaux réalisés	2 000,00
Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin			0,00
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges		Nombre d'habitants	15 000,00
Association des Maires du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	5 200,00
Association du Massif Vosgien		Forfaitaire	60,00
Association des Communes Forestières d'Alsace		Surface forêt communale (nombre ha)	300,00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris		Forfaitaire	400,00
CAUE du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	1 200,00
Association des Petites Villes de France	30/03/2009	Nombre d'habitants	1 140,00
Agence Mulhousienne de la Région Mulhousienne (AURM)	23/09/2016	Forfaitaire	8 000,00
Citivia SPL	16/11/2016	Participation au capital	8 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>
Etablissement public à caractère administratif	Gendarmerie	01/01/2016	7-11/2015 - 16/11/2015	2168011260014	Maintien de l'ordre public	Non
Etablissement à caractère administratif	Réhabilitation friches	18/05/2016	12-05/2016 - 17/05/2016	21680112600162	Réhabilitation friches	Oui

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Etablissement public à caractère administratif	Forêt communale		-	Exploitation
Etablissement à caractère administratif	Location bâtiment CALEO	01/01/2006	6-29/03/2006 - 29/03/2006	Location

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	11,65	0,00	1 299 084,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	14,53	0,00	1 730 668,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	64,07	0,00	66 249,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N°7 - 12/2019

**BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE – BUDGET PRIMITIF 2020**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets en date du 09 décembre 2019.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2020 du budget annexe de la gendarmerie, d'un montant de 1 046 000 € soit 320 000 € en section de fonctionnement et 726 000 € en section d'investissement. Conforme aux orientations budgétaires, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes :

Il comporte :

- en recettes d'investissement :

- la reprise anticipée de l'excédent estimé 2019 d'un montant de 71 153 €,
- les versements des soldes des subventions de l'Etat au titre de la DETR 2016, de la DETR 2017 et de l'État au titre du financement des gendarmeries, pour un montant de 419 000 €,
- un emprunt pour un montant de 160 847 €,
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement d'un montant de 75 000 €.

- en dépenses d'investissement :

- l'inscription d'un crédit de 550 000 € au chapitre 23 « immobilisations en cours » nécessaire au paiement des soldes de travaux,
- ainsi qu'un crédit de 176 000 € pour assurer le remboursement annuel du capital de l'emprunt.

- en recettes de fonctionnement :

- un montant de 320 000 € dont 300 000 € de loyers.

- en dépenses de fonctionnement :

- la reprise anticipée du déficit estimé 2019 d'un montant de 147 260,85 €,
- l'inscription d'un crédit de 17 739,15 € de dépenses courantes liées aux diverses maintenances et assurances,
- ainsi qu'un montant de 80 000 € correspondant aux intérêts de l'emprunt,
- l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement d'un montant de 75 000 €.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J.-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- **approuve le budget primitif 2020 du budget annexe de la gendarmerie, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 046 000 €, soit 320 000 € en section de fonctionnement et 726 000 € en section d'investissement ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

---0---

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Ville de GUEBWILLER (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)**

Numéro SIRET : 21680112600154

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

**M. 14**

**Budget primitif (projet de budget)**  
 **voté par nature**

**BUDGET : BUDGET GENDARMERIE (3)**

**ANNEE 2020**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>Code INSEE</b> 68112	<b>Ville de GUEBWILLER</b> <b>BUDGET GENDARMERIE</b>	<b>BP (projet de budget)</b> <b>2020</b>
----------------------------	---	---

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	11 647
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	25,33	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	27,47	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	47,22	0
5	Encours de dette/population	0,00	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	147,18 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	171,87 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,</li> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.</li> <li>- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.</li> <li>- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) <sup>avec</sup> <del>sans</del> reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>
---

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	172 739,15	320 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 147 260,85	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>320 000,00</b>	<b>320 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	726 000,00	654 847,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 71 153,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>726 000,00</b>	<b>726 000,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 046 000,00</b>	<b>1 046 000,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	50 000,00	0,00	17 739,15	0,00	17 739,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 739,15</b>	<b>0,00</b>	<b>17 739,15</b>
66	Charges financières	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 739,15</b>	<b>0,00</b>	<b>97 739,15</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 739,15</b>	<b>0,00</b>	<b>172 739,15</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>147 260,85</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>320 000,00</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	95 697,49	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>245 697,49</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>245 697,49</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>245 697,49</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>320 000,00</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>75 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

## Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2020

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 185 000,00	0,00	550 000,00	0,00	550 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 185 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>550 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	173 000,00	0,00	176 000,00	0,00	176 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>173 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>176 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>176 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 358 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>726 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>726 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 358 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>726 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>726 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>726 000,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 855 584,69	0,00	419 000,00	0,00	419 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	160 847,00	0,00	160 847,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 855 584,69</b>	<b>0,00</b>	<b>579 847,00</b>	<b>0,00</b>	<b>579 847,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 855 584,69</b>	<b>0,00</b>	<b>579 847,00</b>	<b>0,00</b>	<b>579 847,00</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2020

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		75 000,00	0,00	75 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 855 584,69</b>	<b>0,00</b>	<b>654 847,00</b>	<b>0,00</b>	<b>654 847,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>71 153,00</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>726 000,00</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>75 000,00</b>
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 739,15		17 739,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	80 000,00	0,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		75 000,00	75 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>97 739,15</b>	<b>75 000,00</b>	<b>172 739,15</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>147 260,85</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>320 000,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	176 000,00	0,00	176 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	550 000,00	0,00	550 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>726 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>726 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>726 000,00</b>
---	-------------------

## Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2020

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 000,00		20 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	0,00	300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>320 000,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	419 000,00	0,00	419 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	160 847,00	0,00	160 847,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		75 000,00	75 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>579 847,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>654 847,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>71 153,00</b>
--	------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>726 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>50 000,00</b>	<b>17 739,15</b>	<b>0,00</b>
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	2 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	35 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	15 739,15	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>50 000,00</b>	<b>17 739,15</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80 000,00	80 000,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>130 000,00</b>	<b>97 739,15</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>130 000,00</b>	<b>172 739,15</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>147 260,85</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>320 000,00</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	95 697,49	20 000,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	95 697,49	20 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	300 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	150 000,00	300 000,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>245 697,49</b>	<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>245 697,49</b>	<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>245 697,49</b>	<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>320 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 185 000,00	550 000,00	0,00
2313	Constructions	3 185 000,00	550 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 185 000,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	173 000,00	176 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	173 000,00	176 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>173 000,00</b>	<b>176 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 358 000,00</b>	<b>726 000,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>3 358 000,00</b>	<b>726 000,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>726 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 855 584,69</b>	<b>419 000,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 826 294,69	389 710,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	29 290,00	29 290,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>160 847,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	160 847,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 855 584,69</b>	<b>579 847,00</b>	<b>0,00</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
138	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 855 584,69</b>	<b>579 847,00</b>	<b>0,00</b>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>75 000,00</i>	<i>0,00</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 855 584,69</b>	<b>654 847,00</b>	<b>0,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>71 153,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>726 000,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 711 (1)**  
**LIBELLE : Gendarmerie**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 550 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 579 847,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	419 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	389 710,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	29 290,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	160 847,00
1641	Emprunts en euros	0,00	160 847,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>29 847,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	726 000	0	0	0	0	0	0	0	0	726 000
- Equipements municipaux (2)		0	550 000	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>726 000</b>	<b>0</b>	<b>726 000</b>							
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>726 000</b>	<b>0</b>	<b>726 000</b>							
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	654 847	0	0	0	0	0	0	0	0	654 847
RAR N-1 et reports	0	0	71 153	0	0	0	0	0	0	0	0	71 153
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>726 000</b>	<b>0</b>	<b>726 000</b>							

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	0	172 739	0	0	0	0	0	0	0	0	172 739
RAR N-1 et reports	0	0	147 261	0	0	0	0	0	0	0	0	147 261
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>320 000</b>	<b>0</b>	<b>320 000</b>							
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	320 000	0	0	0	0	0	0	0	0	320 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>320 000</b>	<b>0</b>	<b>320 000</b>							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses investissement</b>		0	0	726 000	0	0	0	0	0	0	0	0	726 000
Dépenses réelles		0	0	726 000	0	0	0	0	0	0	0	0	726 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	176 000	0	0	0	0	0	0	0	0	176 000
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	550 000	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

<b>Total recettes investissement</b>		0	0	654 847	0	0	0	0	0	0	0	0	654 847
Recettes réelles		0	0	579 847	0	0	0	0	0	0	0	0	579 847
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	419 000	0	0	0	0	0	0	0	0	419 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	160 847	0	0	0	0	0	0	0	0	160 847
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	0	0	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	75 000
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0	0	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	75 000
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		0	0	172 739	0	0	0	0	0	0	0	0	172 739
Dépenses réelles		0	0	97 739	0	0	0	0	0	0	0	0	97 739
011	Charges à caractère général	0	0	17 739	0	0	0	0	0	0	0	0	17 739
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Page 102

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					5 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 000 000,00									
200000000011014/10278 03300 000322925 04	CCM	07/12/2017	28/12/2017	31/03/2019	5 000 000,00	F		1,600	1,600		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

VILLE DE GUEBWILLER

Page 104

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>5 000 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		4 827 671,07					175 102,78	76 195,62	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 827 671,07					175 102,78	76 195,62	0,00	0,00
200000000011014/10278 03300 000322925 04	N	0,00	A-1	4 827 671,07	25,00	F		1,600	175 102,78	76 195,62	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER

Page 106

N°8 - 12/2019

**BUDGET ANNEXE REHABILITATION DES FRICHES  
BUDGET PRIMITIF 2020**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets, en date du 09 décembre 2019.

Le budget de l'exercice 2020 du budget annexe de réhabilitation des friches est équilibré en dépenses et en recettes à 2 825 404 €, soit 1 662 394 € en section d'investissement et 1 163 010 € en section de fonctionnement.

Il est précisé que, compte tenu de la nature du budget et de la comptabilisation de stock qu'il impose, cette somme ne correspond qu'à 500 010 € de budget réel ; la différence correspondant aux écritures d'ordre.

Les 500 010 € se décomposent en :

- les participations 2019 et 2020 dues à CITIVIA en application de la convention d'aménagement approuvée par le conseil municipal le 5 avril 2017, pour 400 000 €,
- un montant de 100 010 € pour, notamment, la mise en œuvre d'études suite à la désignation du lauréat Europan.

Le budget reprend par ailleurs l'excédent cumulé de 2019 de la section de fonctionnement pour 162 932 € et le déficit cumulé de la section d'investissement pour 662 316 €.

M. le Maire remercie MM MULLER et TOGNI ainsi que leurs services respectifs pour le travail réalisé dans le temps imparti.

M. MULLER tient à remercier l'entreprise LINGENHELD, qui a fait un travail remarquable.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 24**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J.-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / F. BRITO / N. ANGELINI / H. CORNEC / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

**Abstention(s) : 9**

**Y. REMY / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / P. RZENNO / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL**

- approuve le budget primitif 2020 du budget annexe des friches qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 2 825 404 €, soit 1 662 394 € en section d'investissement et 1 163 010 € en section de fonctionnement ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---0---

Ville de GUEBWILLER - BUDGET REHABILITATION FRICHES - BP (projet de budget) - 2020

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Ville de GUEBWILLER (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600162

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

**M. 14**

**Budget primitif (projet de budget)**  
**voté par nature**

BUDGET : BUDGET REHABILITATION FRICHES (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE 68112	Ville de GUEBWILLER BUDGET REHABILITATION FRICHES	BP (projet de budget) 2020
---------------------	--	-------------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	11 647
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	42.93	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	13.99	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0
5	Encours de dette/population	0,00	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	306.88 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,</li> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.             <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.</li> <li>- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> </li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) <sup>avec</sup> <del>avec</del> reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>
---

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 163 010,00	1 000 078,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 162 932,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>1 163 010,00</b>	<b>1 163 010,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 000 078,00	1 662 394,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 662 316,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 662 394,00</b>	<b>1 662 394,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 825 404,00</b>	<b>2 825 404,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	500 000,00		663 000,00	0,00	663 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>500 000,00</b>		<b>663 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>663 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 163 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 163 010,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 163 010,00</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	983 685,00		1 000 078,00	0,00	1 000 078,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>983 685,00</b>		<b>1 000 078,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 078,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>983 685,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 078,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>162 932,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 163 010,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>-337 078,00</b>
---	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**Ville de GUEBWILLER - BUDGET REHABILITATION FRICHES - BP (projet de budget) - 2020**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	983 685,00		1 000 078,00	0,00	1 000 078,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>983 685,00</b>		<b>1 000 078,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 078,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>983 685,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 078,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>662 316,00</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 662 394,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	907 229,73	0,00	999 394,00	0,00	999 394,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>907 229,73</b>	<b>0,00</b>	<b>999 394,00</b>	<b>0,00</b>	<b>999 394,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>907 229,73</b>	<b>0,00</b>	<b>999 394,00</b>	<b>0,00</b>	<b>999 394,00</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET REHABILITATION FRICHES - BP (projet de budget) - 2020

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	500 000,00		663 000,00	0,00	663 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>500 000,00</b>		<b>663 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>663 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 407 229,73</b>	<b>0,00</b>	<b>1 662 394,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 662 394,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 662 394,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>-337 078,00</b>
--	--------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	500 000,00		500 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		663 000,00	663 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>500 010,00</b>	<b>663 000,00</b>	<b>1 163 010,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 163 010,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 000 078,00	1 000 078,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>1 000 078,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>662 316,00</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 662 394,00</b>
---	---------------------

## Ville de GUEBWILLER - BUDGET REHABILITATION FRICHES - BP (projet de budget) - 2020

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 000 078,00	1 000 078,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>1 000 078,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>162 932,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 163 010,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	999 394,00	0,00	999 394,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	663 000,00	663 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>999 394,00</b>	<b>663 000,00</b>	<b>1 662 394,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 662 394,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>
6045	Achats études, prestat° services (terrai	500 000,00	500 000,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>
65888	Autres	0,00	10,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>500 000,00</b>	<b>500 010,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>500 000,00</b>	<b>500 010,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>500 000,00</b>	<b>663 000,00</b>	<b>0,00</b>
7133	Variat° en-cours de production biens	500 000,00	663 000,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>500 000,00</b>	<b>663 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>500 000,00</b>	<b>663 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 163 010,00</b>	<b>0,00</b>

+		<b>0,00</b>
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 163 010,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	983 685,00	1 000 078,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	983 685,00	1 000 078,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>983 685,00</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>983 685,00</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>0,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>162 932,00</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 163 010,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	983 685,00	1 000 078,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	983 685,00	1 000 078,00	0,00
3354	Etudes et prestations de services	983 685,00	1 000 078,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>983 685,00</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>983 685,00</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>662 316,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 662 394,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	907 229,73	999 394,00	0,00
1641	Emprunts en euros	907 229,73	999 394,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>907 229,73</b>	<b>999 394,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>907 229,73</b>	<b>999 394,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	500 000,00	663 000,00	0,00
3354	Etudes et prestations de services	500 000,00	663 000,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>500 000,00</b>	<b>663 000,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>500 000,00</b>	<b>663 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 407 229,73</b>	<b>1 662 394,00</b>	<b>0,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 662 394,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote. I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	1 000 078											1 000 078
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 000 078</b>	<b>0</b>	<b>1 000 078</b>									
RAR N-1 et reports	662 316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	662 316
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>1 662 394</b>	<b>0</b>	<b>1 662 394</b>									
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 662 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 662 394
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>1 662 394</b>	<b>0</b>	<b>1 662 394</b>									

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	663 010	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	1 163 010
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>663 010</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>1 163 010</b>							
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 000 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 078
RAR N-1 et reports	162 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	162 932
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>1 163 010</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 163 010</b>								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**IV**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Total dépenses investissement		1 000 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 078
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 000 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 078
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 000 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 078
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

Total recettes investissement		1 662 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 662 394
Recettes réelles		999 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	999 394
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

Page 120

Ville de GUEBWILLER - BUDGET REHABILITATION FRICHES - BP (projet de budget) - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	999 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	999 394
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>663 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>663 000</i>
021	<i>Virement de la sect* de fonctionnement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	<i>663 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>663 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>663 010</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>1 163 010</b>							
Dépenses réelles		10	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	500 010
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	500 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**N°9 - 12/2019**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS  
ADOPTION DES OPÉRATIONS ET DES MODALITÉS DE FINANCEMENT  
ETAT - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – DETR  
REGION – DRAC – DEPARTEMENT**

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets, en date du 09 décembre 2019.

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) régie par l'article L 2334-42 du CGCT est reconduite en 2020, pour accompagner les investissements structurants des communes et des EPCI à fiscalité propre.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de subventionner les projets dans les domaines suivants :

1. la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
2. la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
3. le développement des infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
4. le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
5. la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
6. la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La commission d'élus, s'est réunie le 30 septembre 2019 afin de définir les catégories d'opérations subventionnables au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019. Ainsi les actions éligibles concernent :

1. les projets structurants en matière économique ou touristique,
2. les bâtiments scolaires, périscolaires ou crèches,
3. la sécurisation des espaces publics,
4. le maintien et le développement des services en milieu rural,
5. la mise en accessibilité des bâtiments publics existants,
6. la transition énergétique des bâtiments publics,
7. l'aménagement de chemins ruraux.

Le conseil municipal de GUEBWILLER a, dans sa séance du 17 décembre 2015, adopté un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2016 à 2020 et autorisé la création et l'ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Les différents projets de la Ville susceptibles d'être éligibles au titre de la dotation de soutien à l'investissement local peuvent également l'être, pour certains d'entre eux, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Région et du Département, ou de la DRAC pour ne citer que les principaux co-financeurs publics.

Les projets de la Ville de GUEBWILLER sont les suivants :

1. la mise en accessibilité des bâtiments publics (cave d'îmière et maison des aînés),
2. les travaux de rénovation énergétique et thermique des écoles (élémentaire Jeanne Bucher),
3. la sécurisation de l'hyper-centre par l'installation de dispositif rétractable anti-bélier.

Les dossiers seront soumis aux différentes entités susceptibles de cofinancer ces projets.

Chaque opération est détaillée dans les annexes ci-jointes, faisant partie intégrante de la présente délibération, comportant le descriptif synthétique de chaque projet ainsi que le plan de financement prévisionnel.

M. le Maire précise, concernant l'école Bucher, qu'il s'agit de procéder à une rénovation en profondeur, à la fois thermique mais également en y intégrant un périscolaire comme cela a été fait pour l'école Hautval. Pour des questions de programmation, les subventions étant valables uniquement 2 ans, le tout ne peut donc pas être réalisé en même temps car les travaux dans les écoles doivent se faire durant les congés scolaires, il s'agit donc d'une première étape.

Mme DEHESTRU indique que ces travaux sont attendus depuis longtemps par les équipes enseignantes et les familles. Elle se dit satisfaite que cela puisse à présent aboutir par le biais de cette première étape qui est la demande subventions.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MEHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles au titre des subventions de l'État et de ses établissements comme la DSIL, la DETR, la DRAC, l'ADEME, l'agence de l'eau ainsi que celles des autres co-financeurs potentiels publics ou privés selon la nature des projets (Europe, Région, Département, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, Groupements de communes, Fondation du Patrimoine, etc.).

---0---



Intitulé du projet : Sécurisation de l'hypercentre – mise en place de barrières rétractables – 1<sup>ère</sup> tranche

Maître d'ouvrage : Commune de GUEBWILLER

Description synthétique du projet :

La Ville de Guebwiller a procédé à la réhabilitation de la rue de la République et de ses abords en 2016 et 2017.

Cet espace, transformé en zone de rencontre, accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations. Pour certaines d'entre elles toutefois, la zone devient totalement piétonne et des dispositifs d'interdictions à la circulation sont disposés tout au long du ou des parcours.

Cette mise en place nécessite une équipe de plusieurs agents et mobilise plusieurs véhicules lourds pendant une période de plusieurs heures.

Au delà de ces contraintes, le dispositif s'avère surtout peu efficace à certains points pour lesquels seules des barrières Vauban sont dressées.

Il est également peu lisible des automobilistes et en particulier le soir malgré les dispositifs réfléchissants ajoutés.

Il est enfin extrêmement compliqué à déployer en un temps court.

Le très bon accueil réservé à l'édition n°11 de Noël Bleu a été l'occasion de pointer toutes ces difficultés et les lacunes du dispositif actuel.

La zone de rencontre ayant vocation à être prochainement élargie, il devient nécessaire de mettre en œuvre un autre dispositif offrant une meilleure réactivité et une plus forte sécurité des piétons lors de ces manifestations.

Compte tenu des budgets nécessaires, il est proposé une mise en œuvre sur 3 ans.

A noter que les dispositifs qui seront retenus auront su démontrer leur efficacité aux différents tests de résistance IWA14 et BSI-PAS68.

Objectifs poursuivis :

- Redynamiser le centre-ville,
- Offrir un cadre de manifestation sécurisé,
- Mettre en valeur les espaces publics par une utilisation piétonne plus régulière,
- Limiter l'utilisation de véhicules pour la mise en sécurité (moins de kilomètres parcourus, moins de pollution, moins de temps pour le déploiement et le repliage).

Planning d'exécution de l'opération :

Calendrier prévisionnel : du 01/02/2020 au 01/05/2020

Plan prévisionnel de financement de l'opération :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Dispositifs de sécurisation	80 000€	Etat – Dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL)	60 000€	60,00%
Génie civil	20 000€	Fonds propres	40 000€	40,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000€</b>	<b>100,00%</b>



Intitulé du projet : travaux de rénovation thermique – école élémentaire Jeanne Bucher

Maître d'ouvrage : Commune de GUEBWILLER

Description synthétique du projet :

La Ville de Guebwiller a approuvé son schéma directeur des écoles en février 2015. Celui se fonde sur une réduction du nombre d'établissements et arrête comme corollaire la mise à niveau de ces équipements tant en matière de qualité d'accueil périscolaire et des cours, que de qualité des locaux scolaires eux-mêmes, que ce soit au niveau acoustique ou thermique.

Un premier pôle élémentaire répondant à ces objectifs a été ouvert au centre de la ville en septembre dernier et un pôle maternelle est en programmation au nord de la ville.

Le pôle constitué par l'école maternelle St-Exupéry et l'école élémentaire Jeanne Bucher constituera très prochainement le pôle scolaire du sud de la ville.

L'école élémentaire est la plus ancienne des deux écoles. Construite en 1974, elle n'a jamais fait l'objet de travaux particuliers. Ses 1 344 m<sup>2</sup> sont très mal isolés et les façades ont prématurément vieilli, occasionnant un inconfort en été comme en hiver pour l'équipe éducative et les enfants.

Avant de procéder à la création d'un espace périscolaire dédié, des travaux de rénovation thermique comprenant le changement des huisseries, une isolation des murs et de la toiture par l'extérieur s'imposent. Une économie minimum de 5 000 MWh CUMAC est attendue de ces travaux.

Objectifs poursuivis :

- Lutter contre le réchauffement climatique par la réduction de l'utilisation d'énergie fossile,
- Gagner en confort d'été et confort d'hiver pour les utilisateurs,
- Sécuriser l'accès à l'école dans le cadre du changement des huisseries,
- Mettre en place la 1<sup>ère</sup> phase des travaux liés à la constitution d'un pôle scolaire de qualité au sud de la ville conformément au schéma directeur des écoles.

Planning d'exécution de l'opération :

Calendrier prévisionnel : du 01/05/2020 au 01/09/2020

Plan prévisionnel de financement de l'opération :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux de rénovation	430 000€	Etat – Dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL)	247 500€	50,00%
Maîtrise d'œuvre et frais annexes	65 000€	Autres financeurs (PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon ; ADEME)	148 500€	30,00%
		Fonds propres	99 000€	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>495 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>495 000€</b>	<b>100,00%</b>



Intitulé du projet : travaux de mise en accessibilité – cave dîmière

Maître d'ouvrage : Commune de GUEBWILLER

Description synthétique du projet :

La Ville de Guebwiller a approuvé son agenda d'accessibilité programmé en décembre 2016. Depuis lors, 14 situations sur les 40 recensées ont été réglées ou sont en cours de règlement. Le dossier de la cave dîmière est un des dossiers les plus complexes que la Ville ait à gérer car il comprend des éléments intérieurs et extérieurs de mise aux normes et ce, en périphérie immédiate d'un monument historique.

Le programme présenté s'appuie sur le diagnostic effectué en avril 2010 et réactualisé.

Il comprend de la signalétique, la refonte des toilettes, l'installation d'un ascenseur extérieur, les diverses mains courantes et reprises de niveau ainsi que la reprise de l'éclairage et des portes d'accès.

Objectifs poursuivis :

- Se mettre en conformité avec les objectifs de la loi de 2005,
- Respecter les engagements de l'Ad'Ap,
- Permettre à tous les usagers de bénéficier de cet espace emblématique,
- Augmenter le taux d'usage de la salle,
- Sécuriser l'accès à la salle dans le cadre de l'adaptation des huisseries.

Planning d'exécution de l'opération :

Calendrier prévisionnel : du 01/09/2020 au 01/12/2020

Plan prévisionnel de financement de l'opération :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux	91 000€	Etat – Dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL)	42 400€	40,00%
<i>Cheminevements extérieurs</i>	3 000€			
<i>Circulations intérieures</i>	10 000€	Fonds propres	63 600€	60,00%
<i>Escaliers</i>	10 000€			
<i>Ascenseurs</i>	45 000€			
<i>Locaux standards</i>	15 000€			
<i>Sanitaires</i>	8 000€			
MOe et frais annexes	15 000€			
<b>TOTAL</b>	<b>106 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>106 000€</b>	<b>100,00%</b>



Intitulé du projet : travaux de mise en accessibilité – ancienne école Freyhof, future maison des aînés

Maître d'ouvrage : Commune de GUEBWILLER

Description synthétique du projet :

La Ville de Guebwiller a approuvé son agenda d'accessibilité programmé en décembre 2016. Depuis lors, 14 situations sur les 40 recensées ont été réglées ou sont en cours de règlement. L'école Freyhof qui figure parmi les bâtiments restants est aujourd'hui désaffectée et déclassée. Elle ne sera toutefois pas vendue comme prévu initialement. Le bâtiment sera en effet réhabilité afin d'accueillir la future « maison des aînés ».

Le bâtiment dont la vocation d'accueil du public est confirmée, doit être mis aux normes conformément aux dispositions de la loi de 2005.

Le programme de travaux présenté s'appuie sur le diagnostic effectué en avril 2010 et réactualisé en fonction du nouveau programme fonctionnel associé à la création de la maison des aînés.

Il comprend de la signalétique, la refonte des toilettes, l'installation d'un ascenseur extérieur, les diverses mains courantes et reprises de niveau ainsi que la reprise de l'éclairage et des portes d'accès.

Objectifs poursuivis :

- Se mettre en conformité avec les objectifs de la loi de 2005,
- Respecter les engagements de l'Ad'Ap,
- Permettre à tous les usagers de bénéficier de ce nouvel espace public,
- Sécuriser l'accès au bâtiment.

Planning d'exécution de l'opération :

Calendrier prévisionnel : du 01/09/2020 au 01/06/2021

Plan prévisionnel de financement de l'opération :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux	95 000€	Etat – Dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL)	44 000€	40,00%
<i>Cheminements extérieurs</i>	7 000€			
<i>Circulations intérieures</i>	15 000€	Fonds propres	66 000€	60,00%
<i>Escaliers</i>	15 000€			
<i>Ascenseurs</i>	45 000€			
<i>Accueil</i>	3 000€			
<i>Sanitaires</i>	10 000€			
MOe et frais annexes	15 000€			
<b>TOTAL</b>	<b>110 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>110 000€</b>	<b>100,00%</b>

N°10 - 12/2019

**RÉHABILITATION ECOLE ADELAÏDE HAUTVAL  
CREATION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE  
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX  
SIGNATURE DE L'AVENANT  
AUTORISATION**

Rapporteur : M. Claude MULLER, adjoint au maire, délégué au développement du territoire et de l'urbanisme.

Dossier présenté à la Commission Economie, Urbanisme et Tourisme, en date du 13 novembre 2019.

1 – Lot 16 : VRD

Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise STP MADER pour le lot 16 (VRD).

Lors de la séance du 07 février 2018, le conseil municipal a attribué le marché pour un montant de 119 905,10 euros HT.

Une balance financière a été établie avec des travaux en plus et en moins notamment :

- fourniture de couche de GNT 0/20 pour les enrobés,
- démolition d'un regard en béton, d'un muret, de l'ancienne fosse sceptique, de longrine en béton devant l'ancien portail,
- fourniture de bancs,
- purge du terrain sous l'ancien préau, le terrain de sport et la cour de livraison,
- regards en béton et tamponnement eaux pluviales non réalisés.

Il convient d'établir un avenant N°2 dont l'incidence financière HT sur le marché de travaux est la suivante :

Montant après avenant n°1 :

- Montant HT : 152 422,82 euros
- Montant TTC : 182 907,38 euros

Montant du marché après avenant n°2 :

- Montant HT : 165 766,97 euros
- Montant TTC : 198 920,36 euros

Soit une variation en hausse de 13 344,15 euros HT.

M. MULLER indique qu'un bilan de l'opération a été réalisé. L'APD a été validé avec un montant estimé à 3,7 millions d'euros TTC, le coût finalisé de l'opération est inférieur à 3,77 millions d'euros TTC, c'est-à-dire un écart de 1,7 % pour une opération qui est une rénovation patrimoniale. Malgré les avenants qui correspondent au total à 253 000 € TTC, environ 6,7 % de l'opération ou 7,9 % du montant des travaux. L'écart de 1,7 %, entre le moment où l'APD a été réalisé et validé et la finalisation de l'opération, est remarquable car insignifiant. Il remercie l'architecte et les services.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J.-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N.**

**ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise STP MADER pour le lot 16.

---0---

---

Direction des Affaires Culturelles

---

**N°11 - 12 /2019**

**IEAC - Institut Européen des Arts Céramiques  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE 2019  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2022**

Rapporteur : Thierry MECHLER, adjoint au maire délégué aux affaires culturelles.

Dossier présenté à la Commission Culture et Animation, en date du 12 décembre 2019.

L'Institut Européen des Arts Céramiques est installé depuis 2003 dans la Ville de Guebwiller. L'objectif de cette association vise à proposer une formation professionnelle de haut niveau, intitulée « Créateur en arts céramiques ». L'association mène également différents types d'actions :

- ✓ formations tout public en cours du soir ; stages de week-end et de printemps ; stages - événements de type « workshop »,
- ✓ diffusion et la promotion des arts céramiques,
- ✓ actions de sensibilisation et des actions culturelles, en direction de partenaires pédagogiques et des établissements scolaires (in situ et dans les établissements),
- ✓ soutien à la jeune création,
- ✓ organisation d'expositions : monographiques, de fin de formation...,
- ✓ accueil d'artistes en résidence et organisation d'échanges internationaux.

De 2003 à septembre 2019, l'IEAC a été abritée par la Ville, à titre gracieux, sur la friche et dans un bâtiment de la friche Carto-Rhin. Les fluides du bâtiment qui devaient initialement être pris en charge par l'IEAC ont finalement fait l'objet d'un abandon de créance en juin 2019 (cf. DCM n°5 -06/19).

En septembre 2019, l'IEAC a intégré ses nouveaux locaux, dans le château de la Neuenbourg.

Le loyer de ces locaux, revu à la hausse entre la décision et l'installation dans les lieux, représente une charge importante pour l'IEAC : 46 000 € par an, dont 20 000 € de loyer et 26 000 € de charges locatives. A titre d'information, le montant total qui avait été estimé pour le loyer et les charges s'élevait initialement à 25 000 €. Aussi, afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier de la structure, les partenaires institutionnels de l'association ont été sollicités pour un soutien exceptionnel en 2019. Ces partenaires institutionnels sont liés par une convention de partenariat pour la période 2016/2019.

Les subventions des partenaires ont ainsi été abondées de la manière suivante :

- Région Grand-Est : 3 000 € (soit 48 000 € au total contre 45 000 € auparavant),
- Département : subvention d'investissement de 5 000 € (en plus des 40 000 € de subvention annuelle),
- CCRG : 5 000 € (soit 25 000 € contre 20 000 € auparavant).

Concernant la Ville de Guebwiller, la subvention annuelle dans le cadre de la convention s'élève à 8 000 €. Compte-tenu des éléments précités, une aide complémentaire exceptionnelle de la Ville d'un montant de 6 000 € pourrait être versée à l'IEAC pour 2019, portant ainsi le soutien de Guebwiller à 14 000 € pour cet exercice.

Ce montant a été déterminé au prorata du nombre de mois d'occupation, sur la base de l'aide future de la Ville, dans le cadre d'une convention bi-partite IEAC/Guebwiller pour 2020/2022. L'aide annuelle de la Ville au profit de l'IEAC à partir de 2020, atteindrait ainsi 20 000 €.

La convention d'objectifs bi-partite est destinée à assurer la Ville d'actions ciblées de l'IEAC au profit des habitants de Guebwiller, selon le projet joint en annexe du présent point. Les actions visées concernent essentiellement les jeunes et la population des quartiers.

Cette convention précise également les conditions de prise en charge des fluides (estimée à 7 000 € par an) et des aides indirectes apportées par la Ville dans le cadre des expositions au Musée Deck (estimées à 8 000 € par an).

A noter enfin qu'au courant de l'année 2020, les partenaires de la convention 2016/2019 se réuniront afin d'envisager la future convention multipartite avec l'IEAC à compter de 2020. Il est précisé que la Ville de Guebwiller pourrait devenir signataire de cette même convention, la présente convention Ville-IEAC pouvant ainsi faire l'objet d'un avenant à la convention multipartite.

M. le Maire rappelle que l'IEAC a intégré le Château de la Neuenbourg et que la Région apporte tout son soutien sous diverses formes (subventions, cycles de formation homologué...). Grâce à la venue de M. Pascal MANGIN, Président de la Commission Culture à la Région, le transfert de l'IEAC a pu être validé par l'ensemble des parties prenantes et notamment la CCRG ce qui a modifié la structure des aides apportées. A ce jour la CCRG assure une aide en nature par l'hébergement qui est valorisée sous la forme d'un loyer. Auparavant la Ville apportait 8 000 € en numéraire et que l'hébergement était valorisé à 12 000 €, on retombe ainsi à peu près sur les 20 000 € proposés avec une convention fixant les règles du partenariat comme cela est le cas avec l'ensemble des associations.

Mme ZAEPFEL fait remarquer à l'assemblée que les commissions communales, où sont présentées les projets de délibération comme celle-ci, sont très souvent reportées et que cela pose problème. Les agendas des uns et des autres ne pouvant être modifiés à souhait.

M. le Maire précise que les dossiers ne sont pas toujours finalisés à la date prévue, d'où le report des commissions. Les services font de leur mieux pour s'y tenir.

M. BANNWARTH indique qu'il souhaite vivement que le report du conseil municipal ne soit pas lié au fait que le groupe majoritaire ait pris connaissance de la date de la réunion publique du groupe.

M. le Maire rappelle qu'en séance du conseil municipal il n'est pas opportun de parler d'affaires électorales. Le conseil municipal initialement prévu le 06 février a été déplacé le 12 février car il y a commissions réunies à la CCRG le 06 février.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, explique qu'au moment du choix de la date initiale, il ne disposait pas encore du calendrier de la CCRG et qu'il a été tout simplement décidé de le déplacer d'une semaine.

M. le Maire indique qu'il y a commissions réunies à la CCRG le 6 février et que le 13 février la CCRG organise un conseil de communauté, le conseil municipal a donc été prévu le mercredi 12 février, pour des raisons d'agenda. M. le Maire propose de changer la date.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J.-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour 2019 à l'IEAC, à hauteur de 6 000 € ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat 2020/2022 avec l'IEAC telle qu'elle figure en annexe.

---0---

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**  
**2020/2021/2022**  
entre  
**l'association Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)**  
et  
**La Ville de Guebwiller**

**ENTRE**

■ **L'association Institut Européen des Arts Céramiques**, représentée par sa Présidente, Édith WEBER,  
**Ci-après désignée " le bénéficiaire " ou " l'association "**

**D'UNE PART,****ET**

■ **La Ville de Guebwiller** représentée par son Maire, Francis KLEITZ,  
**Ci après désignée " la Ville "**

**D'AUTRE PART,****IL EST CONVENU CE QUI SUIT :****Préambule**

**La Ville de Guebwiller**, dans le cadre de son soutien aux associations culturelles, inscrit le développement de la culture dans ses priorités.

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique culturelle, la Ville apporte à l'IEAC des aides directes et indirectes, afin de contribuer à son développement et à la mise en œuvre de son projet.

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la collectivité s'engage à soutenir financièrement l'association Institut Européen des Arts Céramiques pour la réalisation de son projet défini ci-dessous, dont le contenu détaillé figure en annexe I, et dont le portage est assuré par sa Présidente Madame Édith Weber.

Ce projet passe prioritairement par la formation aux arts céramiques, et par la promotion de cette discipline artistique.

Ce projet pour la période 2020/2022 s'articule autour des axes suivants :

- La formation aux arts céramiques : formation professionnalisante « **Créateur en Arts Céramiques** » ; formations tout public en cours du soir ; stages de week-end et de printemps ; stages -événements de type « workshop » ;
- la diffusion et la promotion des arts céramiques
- les actions de sensibilisation et des actions culturelles, en direction de partenaires pédagogiques ET des établissements scolaires (in situ et dans les établissements)
- le soutien à la jeune création
- l'organisation d'expositions : monographiques, de fin de formation, etc.
- l'accueil d'artistes en résidence et l'organisation d'échanges internationaux

## **ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de 3 années.

La convention est conclue pour les exercices 2020, 2021, et 2022. Elle prend effet dès sa signature et prendra fin le 31 décembre 2022. Au plus tard dans les 6 mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le renouvellement éventuel d'un conventionnement entre les partenaires pourra intervenir au vu du bilan et de l'évaluation mentionnés à l'article 14.

Ce bilan sera établi et présenté dans le cadre d'un comité de suivi réunissant l'ensemble des partenaires financiers de l'association. Le comité de suivi se réunira autant que de besoin, au minimum une fois par an.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET MOYENS**

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, la Ville de Guebwiller s'engage à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Pour l'année 2020, le montant de la subvention de la Ville est de 20 000 EUR **auxquels s'ajoutent des aides indirectes** (cf Annexe IV).

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

4.1 La Ville contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 20 000 EUR par an au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 60 000 EUR, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.

4.2 Un budget prévisionnel 2020 est établi à titre indicatif en annexe III de la présente convention, le montant annuel de la subventions étant déterminé après le vote du budget primitif, dans le cadre d'une convention financière, selon le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget primitif.

Le budget prévisionnel en annexe n'engage pas la collectivité territoriale.

Par ailleurs, l'association s'engage annuellement à adresser à la Ville de Guebwiller - avant le 31 décembre de chaque année :

- le budget prévisionnel de l'année suivante ;
- le programme d'activités de l'association pour l'année à venir ;
- le bilan général et détaillé de l'activité de l'année écoulée ;
- un compte rendu financier même provisoire de l'année écoulée ;
- les bilans financiers et comptes de résultat certifiés par le commissaire aux comptes des années N-1 avant les 30 juin des années 2021, 2022 et 2023.

4.3 Pour les deuxième, et troisième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de la Ville s'élèvent à :

- pour l'année 2021 : 20 000 **EUR** (euros), montant maximum
- pour l'année 2022 : 20 000 **EUR** (euros), montant maximum

La répartition des subventions publiques sera établie lors de la convention multipartite en cours d'élaboration, et à valoir à partir de 2020, pour les partenaires Région ; Département ; Communauté de Communes. Il est précisé que la Ville de Guebwiller pourrait devenir signataire de cette même convention, la présente convention Ville-IEAC pouvant ainsi faire l'objet d'un avenant à la convention multipartite.

4.4 Les contributions financières de la Ville mentionnées au paragraphe 4.3 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits nécessaires dans le budget de la Ville;
- Le respect par l'Association des obligations mentionnées aux articles 1<sup>er</sup>, 6 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 12 ;
- La vérification par la Ville que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 10.

#### **ARTICLE 5 – MODALITÉS D'EXÉCUTION**

Des annexes à la présente convention précisent :

- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (annexe I) ;
- le plan de financement prévisionnel

#### **ARTICLE 6 – MENTIONS DU SOUTIEN DU PARTENAIRE FINANCEUR**

L'association s'engage à faire mention de la participation du partenaire financier qu'est la Ville de Guebwiller, sur tous les supports de communication et dans ses relations avec les tiers, relatifs aux activités définies par la présente convention et ses annexes.

#### **ARTICLE 7 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET DISPOSITIONS DIVERSES**

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Conformément à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à fournir chaque année à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur approbation par son assemblée générale, une copie certifiée conforme de son bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été accordée, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité (tels que procès-verbal de l'assemblée générale ainsi qu'un bilan d'activité relatif à la mise en œuvre du projet financé lors de l'année écoulée).

Par ailleurs, l'association s'engage à la Ville, dans un délai de six mois suivant la fin du dernier exercice pour lequel les subventions ont été attribuées (soit le 30 juin 2022) , tous les documents mentionnés à l'article 4.2.

Conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 €, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

## ARTICLE 8 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

8.1 En 2020, la Ville versera sa contribution financière, comme suit :

- Une avance après la notification de la convention, au plus tard le 31 mars 2020, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution fixée à l'article 4.2 pour cette même année ;
- Le solde après les vérifications réalisées par la Ville conformément à l'article 7

8.2 Pour les deuxième, et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de la Ville, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement au budget primitif, est versée selon les modalités suivantes :

- Une avance avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de la Ville conformément à l'article 10, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.3 pour cette même année ;
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 4.4 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 4.3.

8.3 La subvention est imputée sur les crédits du programme du service culturel de Guebwiller

8.4 La contribution financière est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

*Association Institut Européen des Arts Céramiques*

N° IBAN F|R|7|6| |1|4|7|0| |7|5|0|8| |9|1|0|1| |1|9|5|0| |6|5|8|1| |0|9|3

BIC |C|C|B|P|F|R|P|M|T|Z|

## **ARTICLE 9 – JUSTIFICATIFS**

L'Association s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents mentionnés dans l'article 4.2.

## **ARTICLE 10 - AUTRES ENGAGEMENTS**

10.1 L'Association informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

10.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.3 L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de la collectivité sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

## **ARTICLE 11 - SANCTIONS**

11.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

11.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4.2 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

11.3 La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 12 - ÉVALUATION**

12.1 L'évaluation porte notamment sur la réalisation de la convention pluriannuelle d'objectifs .Les modalités de l'évaluation figurent en annexe II.

12.2 L'Association s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

13.3 La Ville procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'Association, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

## **ARTICLE 13 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION**

13.1 La Ville contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, l'Administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **ARTICLE 14 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 12 et aux contrôles de l'article 13.

## **ARTICLE 15– AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 16 - ANNEXES**

Les annexes I, II et III et IV font partie intégrante de la présente convention.

## **ARTICLE 17 - RÉILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## **ARTICLE 18 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Strasbourg.

Le

Pour l'Association,

Pour La Ville de Guebwiller

## ANNEXE I : LE PROJET

Obligation :

L'association s'engage à mettre en œuvre le(s) projet(s) suivant comportant des « obligations de service public » destinées permettre la réalisation du(des) projet(s) visé(s) à l'article 1<sup>er</sup> de la convention :

### Projet 1 : formation aux arts céramiques et soutien à la jeune création, vers un pôle de compétences céramiques

Charges du projet	Subvention de <i>(autorité publique qui établit la convention)</i>	Somme des financements publics (affectés au projet)
EUR	EUR	EUR
172300	4000	46900

a) Objectif(s) :

- échanger et se confronter à de nouveaux protocoles de création artistique contemporaine et favoriser les échanges transfrontaliers dans le cadre de la formation professionnalisante
- contribuer à la définition d'une identité culturelle du territoire transfrontalier
- créer des synergies et des passerelles pour favoriser la structuration du réseau et rayonner sur et au-delà du territoire, à travers des partenariats pédagogiques et culturels

b) Public(s) visé(s) :

- demandeurs d'emploi
- étudiants
- professionnels de la céramique : artistes et artisans d'art

c) Localisation : quartier, commune, département, région, territoire métropolitain.  
Région et territoires frontaliers

d) Moyens mis en œuvre : outils, démarche, etc.

La formation définit les conditions de développement de l'activité future des stagiaires du cursus « créateurs en arts céramiques » :

- définir une gamme de produits et une démarche artistique professionnelle
- élaborer une communication sur sa future activité
- renforcer les savoir-faire spécifiques d'excellence

Grâce à une immersion au contact des outils et de la matière, les productions sont assistées, nourries par toute l'équipe pédagogique au service de l'expression de chaque apprenant. Les collaborations engagées par l'IEAC, qui tient à des résultats probants, ouvrent également le cursus à d'autres pratiques, vers un réseau élargi.

L'accent sera mis sur la dimension internationale ouvrant de nouvelles perspectives de coopérations artistiques notamment lors des périodes de stages professionnels prévus dans le cadre du cursus. L'IEAC peut aussi recevoir des demandes de la part d'enseignants d'écoles d'art ou de design en charge d'étudiants.

Ce travail en réseau et les partenariats établis permettent entre autres :

- des repérages très en amont des artistes (Haute École des Arts du Rhin, groupement national des centres de formation céramiques)
- le soutien de notre action pour l'insertion professionnelle (Ateliers d'Art de France, Mission Métiers d'Art / Région Grand Est, Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace)
- l'accompagnement à la création artistique (Maison des Métiers d'Art de Québec, CRAC Alsace, Terre Plein Céramique)
- la mise en place d'événements concertés, de plus grande ampleur.

Ce dernier point est mené en collaboration avec les centres céramiques d'exposition (Giroussens (81), Laborne (18), Treigny (89), Saint Quentin la Poterie (30), Dieulefit (26)) et aboutira en 2020 à la programmation d'une exposition itinérante sur le thème de la « bouteille ».

**Projet 2 : diffusion et promotion des arts céramiques (organisation d'expositions, actions de sensibilisation et médiation culturelle auprès des publics)**

<b>Charges du projet</b>	<b>Subvention de (autorité publique qui établit la convention)</b>	<b>Somme des financements publics (affectés au projet)</b>
EUR	EUR	EUR
117800	12000	67500

a) Objectif(s) :

- accompagner et encourager la pratique amateur
- assurer la mise en valeur, la découverte et la compréhension des arts céramiques
- favoriser la rencontre des publics avec le fait artistique et culturel, en particulier la population considérée comme « éloignée » d'une certaine offre culturelle.

b) Public(s) visé(s) :

Tout publics avec une action ciblée vers la jeunesse

c) Localisation : quartier, commune, département, région, territoire métropolitain.  
Guebwiller lieux culturels ET quartiers , Département 68

d) Moyens mis en œuvre : outils, démarche, etc.

Nous proposons une offre de formation tous publics selon différents formats (cours du soir, stages week-end ou à la semaine, stages événements). Les intervenants comme les techniques et les thèmes abordés sont renouvelés et s'accompagnent d'une proposition artistique de qualité, unique dans la région.

Nous assurons une large diffusion de cette offre via le site internet (inscription en ligne), les réseaux sociaux, notre participation à des salons et forum dédiés (séniors, professionnels du secteur social et de la santé, monde de l'éducation, acteurs culturels).

Sur le volet scolaire, l'IEAC assure l'information et la sensibilisation des porteurs de projets éducatifs territoriaux et prend en charge l'ingénierie de projets sur demande et sur mesure, en concertation avec les conseillers en arts visuels et les chefs d'établissement.

Ces projets représentent des moments de confrontation, d'échange et de dialogue entre les élèves, les intervenants, les enseignants et les familles.

Ils permettent, dans la filière professionnelle, de découvrir une pratique artistique, d'aborder un processus complet de création, domaine parfois éloigné de leurs préoccupations. C'est aussi l'occasion de travailler hors de l'établissement scolaire et de découvrir un secteur d'activité et un patrimoine culturel (Musée Théodore-Deck et des pays du Florival, par exemple). La mutualisation de salles pédagogique entre l'IEAC et le CIAP du Pays d'Art et d'Histoire à l'horizon 2020 augmentera nos possibilités et notre capacité d'intervention y compris pour la restitution qui, quand le temps d'intervention est suffisant, permet à l'élève d'être acteur de son apprentissage, de le mettre en pratique en stimulant sa créativité.

Par ailleurs, l'IEAC souhaite également relancer, avec le soutien de l'Éducation Nationale, le principe d'une mallette pédagogique relative aux pratiques de la céramique, qui sera mise à disposition et pourra circuler dans les établissements.

Sur le plan événementiel, l'exposition demeure un vecteur de communication important qui nous permet de faire (re)connaître les arts céramiques dans toute leur diversité, de construire notre image, de fidéliser les visiteurs et de renouveler les publics.

Nous avons démontré notre capacité à organiser une programmation cohérente et exigeante avec l'appui et le partenariat de nombreuses structures culturelles ou muséales de la région.

Les choix artistiques de programmation suivent l'actualité du monde de la céramique au niveau international, pour attirer un public averti, mais aussi faire connaître la céramique contemporaine au plus grand nombre, notamment aux habitants de notre territoire d'implantation.

La période estivale est privilégiée pour contribuer à l'attractivité touristique de la ville de Guebwiller et inscrire l'événement dans le nouveau programme culturel de l'été.

En 2020 l'IEAC clôture un cycle figuratif de trois ans par une exposition monographique sur le thème du « paysage » (sélection en cours).

Deuxième temps fort autour de l'exposition organisée conjointement avec les principaux centres d'exposition céramique, qui circulera dans toute la France durant une année. Elle débutera en novembre 2020 à Guebwiller.

La présence active de notre structure dans les réseaux professionnels nationaux et notre participation à des événements ponctuels à répercussion nationale, permettront de promouvoir les actions portées sur notre territoire et la jeune création issue de notre cursus de formation : Résonance[s] (Strasbourg), Moulin de la Blies (Sarreguemines), Les Tupiniers (Lyon), Céramiques 14 (Paris) ...

Enfin, Les projets artistiques et culturels imaginés dans le projet nomade « le bus-terre » ont pour particularité de s'inscrire hors les murs, en dehors des équipements culturels, et impliquent un enracinement local pour être au plus près du territoire, et donc de ses habitants. Ce nouveau mode d'intervention est donc autant un processus de construction artistique qu'un tisseur de lien social. Cette initiative est toutefois conditionnée par l'acquisition ou la mise à disposition du véhicule en complément des budgets établis.

### Projet 3 : accueil d'artiste et échanges internationaux

Charges du projet	Subvention de (autorité publique qui établit la convention)	Somme des financements publics (affectés au projet)
EUR	EUR	EUR
51500	4000	51500

a) Objectif(s) :

- croiser mémoire céramique du territoire et expressions contemporaines
- faire connaître du public de nouveaux artistes porteurs d'un propos artistique innovant ou du moins singulier, et de permettre à ces artistes de développer leurs projets en les aidant dans les différentes étapes de leur création.
- explorer de nouvelles pistes pour l'utilisation du matériau céramique ou de ses techniques et mettre en valeur les produits et les savoir-faire liés
- accompagner et promouvoir les projets artistiques pour favoriser la rencontre avec les publics, via des temps d'échanges, de découvertes et de pratiques
- générer des retombées économiques : production et commercialisation
- intéresser de nouveaux partenaires, notamment privés (Domaine Schlumberger).

b) Public(s) visé(s) :

- artistes
- designers
- étudiants
- tout public à travers la médiation autour du projet de résidence (conférence, exposition, ateliers, ...)

c) Localisation : quartier, commune, département, région, territoire métropolitain.

Guebwiller, Région et territoire frontaliers

d) Moyens mis en œuvre : outils, démarche, etc.

La résidence s'inscrit dans le cadre global du projet culturel de l'IEAC qui s'engage à accompagner un projet de création sur la durée, en mettant à disposition des espaces de travail, en apportant un soutien administratif, artistique et technique aux artistes tout en étant force de proposition et en apportant son regard sur le projet. L'IEAC propose ainsi de mettre à disposition la matière première nécessaire aux recherches et l'expertise technique de ses formateurs ainsi que de son réseau de céramistes professionnels et de partenaires.

Le centre contribue, en tant que structure référente, à soutenir les artistes dans toutes les phases du travail de la recherche à la diffusion et se veut un espace d'expérimentation

L'accompagnement fait l'objet d'un financement supplémentaire extérieur permettant la prise en charge de frais annexes nécessaires au développement du projet de l'artiste (déplacements, cachet artistique sur les temps de résidence, intervenants particuliers, etc.).

L'exposition réalisée en fin de séjour ne se pose pas comme un objectif, mais comme un outil de la démarche d'action culturelle et de sensibilisation. Elle doit, dans la mesure du possible, être menée en direction de différents publics (d'autres artistes, stagiaires de la formation professionnelle, scolaires, habitants du territoire, opérateurs culturels ...). Ces

actions se déclinent de différentes façons en fonction du projet de l'artiste et de sa capacité à pouvoir intervenir en fonction des publics visés.

Le projet répond à des problématiques artistiques telles que la découverte de nouveaux talents, l'innovation, la diversité des pratiques. Il répond également à des problématiques telles que le lien social, le lien avec les jeunes, le rayonnement et l'attractivité d'un territoire, la rencontre, la convivialité, l'implication citoyenne.

Les moyens affectés au lieu, conjugués aux compétences multiples qui gravitent autour de la structure, ont rapidement positionné l'IEAC comme le centre ressource du Grand Est pour la conduite de projets artistiques autour du médium céramique.

## ANNEXE II

### MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

#### Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Au moins trois mois avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 9 des présentes fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Exemple de dispositif d'évaluation pendant la durée de la convention : « *Dans le cadre de l'évaluation prévue par l'article 12 des présentes un comité de pilotage est créé comprenant..... se réunissant .....* »

Exemple de dispositif d'évaluation à la fin de la convention : « *Dans le cadre de l'évaluation prévue par l'article 12 des présentes et subséquente à la communication du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif susmentionné, l'administration informe l'association de son évaluation par lettre et lui indique, le cas échéant, le délai pour présenter ses conclusions contradictoires assorties des justificatifs nécessaires. L'administration informe l'association de ses conclusions finales par lettre recommandée avec accusé de réception après avoir préalablement entendu ses représentants.* »

#### Indicateurs quantitatifs :

Projet n° (dans le cadre d'un programme d'actions présentation des objectifs et des d'indicateurs par projet)	Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2020	2021	2022	
Projet 1 : formation aux arts céramiques et soutien à la jeune création	Annexe 1 – projet 1 / objectifs	Conventions de partenariat				
		Certification et diplômes				
Projet 2 : diffusion et promotion des arts céramiques	Annexe 1 – projet 2 / objectifs	Nombre de personnes accompagnées				
		Plan de diffusion des support de communication				
		Retombées Presse				
		fréquentation				
Projet 3 : accueil d'artiste et échanges internationaux	Annexe 1 – projet 3 / objectifs	ventes Fréquentation des actions de restitution				

**Indicateurs qualitatifs :**

- bilan annuel
- composition du jury de certification
- partenaires
- supports de communication
- dossiers de Presse et photos
- distinctions



INSTITUT  
EUROPEEN  
DES ARTS  
CERAMIQUES

### ANNEXE 3 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

DÉPENSES		2020	RECETTES		2020
<b>60 ACHATS</b>		<b>30600</b>	<b>70 VENTES DE PR. FINIS ET PREST.</b>		<b>160500</b>
ACHATS FOURNITURES FORMATION (matières premières)	17000		FORMATION PROFESSIONNELLE "créateur en arts céramiques" Niveau III	111500	
FOURNITURES NON STOCK. (consommation fours gaz, électriques)	8600		STAGES TOUS PUBLICS	42000	
FOURNITURES ENTRETIEN ET PETIT EQ. (outils à main pour tournage et façonnage)	2000		PRESTATIONS (ingénierie de projets céramiques)	1500	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3000		AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	2500	
			COMMISSION SUR VENTES	3000	
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>143800</b>	<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>175900</b>
INTERVENANTS SPECIALISES EN FORMATION CERAMIQUE & GESTION D'ATELIER	38000		<i>Convention d'objectifs et soutien aux projets</i>		
INTERVENANTS SPÉCIALISÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CERAMIQUE & GESTION D'ATELIER	52000		ETAT - DRAC	25000	
MAINTENANCE / ENTRETIEN MATERIEL (fours, tours, crouteuse, logiciels...)	5000		REGION GRAND EST	50000	
ASSURANCES	2300		DEPARTEMENT DU HAUT RHIN	45000	
DOCUMENTATION & CENTRE DE RESSOURCES (art et céramique)	500		VILLE DE GUEBWILLER*	20000	
LOYER NEUENBOURG	20000		COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER	25000	
CHARGES LOCATIVES NEUENBOURG	26000		VILLE DE MULHOUSE	900	
			ATELIERS D'ART DE FRANCE (JEMA)	600	
			AIDES CONTRAT D'INSERTION	9400	
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>38100</b>	<b>75 AUTRES PR. DE GEST. COUR.</b>		<b>3200</b>
HONORAIRES (cabinet comptable & communication)	5500		COTISATIONS MEMBRES	3200	
ANNONCES ET INSERTIONS	8000				
SALONS FOIRES / BROCHURES	2500				
DÉPLACEMENTS INTERVENANTS					
MISSIONS / RECEPTIONS	20000				
FRAIS POSTAUX ET TELECOM	1800				
SERVICES BANCAIRES	100				
ADHÉSION RÉSEAUX NATIONAUX	200				
<b>63 IMPOTS ET TAXES</b>		<b>500</b>	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>200</b>
CONTR FORMATION PROFESSIONNELLE	500		INTERETS SUR COMPTE DEPOT	200	
CONTR ORDURES MENAGERES			BP DE GUEBWILLER		
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>121500</b>	<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>1800</b>
REMUNERATION PERSONNEL ADMIN.	70200		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	
COORDINATION PÉDAGOGIQUE	11300		QUOTE PART SUBVENTIONS VIRÉES RÉSULTAT	1800	
ENTRETIEN	10500				
CHARGES SOCIALES	29000				
MEDECINE DU TRAVAIL	500				
<b>65 AUTRES FRAIS DE GESION COURANTE</b>					
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>		<b>100</b>			
<b>68 DOT. AUX AMORT. ET PROVISIONS</b>		<b>7000</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVIS.</b>		<b>341600</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREV.</b>		<b>341600</b>
<b>CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE BÉNÉVOLES</b>		<b>35000</b>	<b>CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE VALORISATION B ÉNÉVOLAT</b>		<b>35000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>376600</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>376600</b>

Aides indirectes : annexe 4 - convention ieac / Ville

## ANNEXE 4 - convention pluriannuelle d'objectifs

---

### IEAC – Ville de Guebwiller



INSTITUT  
EUROPEEN  
DES ARTS  
CERAMIQUES

## AIDES INDIRECTES

Dans le cadre des projets menés par l'IEAC à Guebwiller, la Ville contribue par :

- La mise à disposition d'espace d'exposition au musée Théodore-Deck ou autres espaces gérés par la Ville, après accord entre les deux parties
- Un soutien logistique au montage des expositions par la mise à disposition ponctuelle de véhicule pour le transport de pièces et matériels
- La pose / dépose d'éléments de signalétique en hauteur (kakémono, banderole) par les services techniques
- Le prêt de matériel scénographique et autre matériel des ateliers municipaux, selon leur disponibilité et après accord du service concerné
- La fourniture de denrées et boissons pour les vernissages, quand ceux-ci ont lieu au musée Théodore Deck.

N°12 - 12/2019

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets, en date du 09 décembre 2019.

Les associations de GUEBWILLER sont des organismes à but non lucratif dont l'activité présente un intérêt local important et indéniable, elles peuvent être classées en deux groupes :

- les associations culturelles,
- les associations sportives.

Cependant, certaines ne peuvent y être intégrées du fait de leur activité spécifique et c'est notamment le cas pour la Société d'Arboriculture et bouilleurs de cru de Guebwiller et Environs, ainsi que pour l'Association de Guebwiller du Club Vosgien, il s'agit donc de les rattacher à la Direction Générale des Services.

**La Société d'Arboriculture et bouilleurs de cru de Guebwiller** a pour but de promouvoir l'arboriculture familiale, respectueuse de l'environnement, par des démonstrations de plantations, de tailles, de greffages ainsi que par des conseils de traitements biologiques pour la production de fruits indemnes de tout produit préjudiciable à la santé du consommateur.

Elle entretient également le verger école situé aux « Erables » qui comporte environ 40 variétés de pommes, 24 poiriers, 10 fruits à noyaux et des kiwis.

Elle a pour objectif, en 2019-2020 de remplacer deux rangées de haies fruitières (pommiers et poiriers), à ce titre elle sollicite l'aide financière de la commune à hauteur de 1 000 €.

**L'association de Guebwiller du Club Vosgien** entretient et balise un réseau d'environ 360 kilomètres de sentiers et chemins sur toute la Vallée du Florival dont certains sont situés sur le ban communal de Guebwiller.

Elle a eu pour objectif en 2019 la réfection totale du sentier des cascades du Seebach, gravement endommagé par la tempête de janvier 2018 et la réparation de 3 abris destinés aux randonneurs. A ce titre elle sollicite l'aide financière de la Ville à hauteur de 3 000 €.

Il apparaît ainsi opportun que la Ville de GUEBWILLER soutienne ces associations en leur attribuant la subventions demandées.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER** représentant : **F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J.-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO** représentant : **N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH** représentant : **C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER** représentant : **G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN** représentant : **H. FRANÇOIS**

- décide d'attribuer les subventions suivantes :
  - Société d'Arboriculture et bouilleurs de cru de Guebwiller, pour l'année 2019, la somme de 1 000 €,
  - Association de Guebwiller du Club Vosgien, pour l'année 2019, la somme de 3 000 €.

- autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leurs versements.

---0---

---

Service Ressources Humaines

---

N°13 - 12/2019

**PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets, en date du 09 décembre 2019.

Conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et des emplois à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Par la présente, il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la création d'un poste de technicien territorial, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La création de ce poste vise à pourvoir un emploi d'assistant(e) administratif(ve) et technique.

L'agent, recruté par voie de mutation, sera affecté à la Direction Développement du Territoire, en remplacement d'un agent contractuel de droit public, dont le contrat n'a pas été renouvelé.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- décide de créer au tableau des effectifs de la commune un poste de technicien territorial, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé par voie de mutation seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à ceteffet.

---0---

---

Direction des Patrimoines  
Service cadre de vie

---

N°14 - 12/2019

**FORET COMMUNALE – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES  
ET PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2020**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Économie, Urbanisme et Tourisme, en date du 03 décembre 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1 ;  
VU la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 ;  
VU l'arrêté d'Aménagement forestier n° 9/2005 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 acceptant l'État d'Assiette 2020  
VU la proposition du 26 septembre 2019 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar –  
Unité Territoriale Guebwiller/Soultz, portant sur l'exploitation de la forêt communale pour l'exercice  
2020 ;

Proposé chaque année par l'Office National des Forêts, le conseil municipal est appelé à approuver  
l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux à réaliser dans la forêt communale.

Le programme proposé pour 2020 tient compte des orientations retenues dans le plan de gestion :  
Révision d'Aménagement 2003 – 2022.

Il est précisé que l'état d'assiette des coupes (I.) proposé pour l'année 2020, a été approuvé par  
délibération du conseil municipal le 12 décembre 2018.

#### **I. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES**

- <b>Recettes</b> des bois façonnés		<b>178 810 € HT</b>
- <b>Dépenses Totales HT</b> : réparties comme suit		<b>131 620 € HT</b>
- Débardage et de câblage H.T.	38 930 €	
- Maîtrise d'œuvre ONF (Honoraires)	10 705 €	
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre (payée à la C.C.R.G.)	2 497 €	
- Autres dépenses (équipement sécurité, cotisation CAAA)	2 508 €	
- Dépenses d'abattage et façonnage (Salaires et charges patronales pour les Bûcherons)	49 930 €	
- Dépenses d'abattage et de façonnage (Travaux entreprise)	27 050 €	
Soit une valeur nette, estimée, des produits ( <b>RECETTES</b> )		<b>47 190 € HT</b>

#### **II. PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX**

- <b>Dépenses HT</b> : réparties comme suit :		<b>38 871 € HT</b>
- SALAIRES BUCHERONS (2) (charges patronales incluses)	20 940 €	
- Travaux entreprises (fauchage, entretien fossés...)	10 685 €	
- Maîtrise d'œuvre ONF (Honoraires)	4 231 €	
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre (payée à la C.C.R.G.)	1 047 €	
- Achat fournitures	921 €	
- Autres dépenses (équipement sécurité, cotisation CAAA)	1 047 €	

Il apparaît un solde prévisionnel positif de 8 319 €.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-jointe.

M. le Maire précise que concernant le programme des coupes (excédent de bois), des incertitudes demeurent compte-tenu de l'état actuel des forêts lié à la sécheresse des 4 dernières années et aux scolytes (insectes). En effet le programme des coupes est dépendant de la reprise de ce bois par les scieries et autres utilisateurs. Une réunion à la CCRG, avec l'ONF et les communes forestières, est prévue en janvier.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWEY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- **accepte le programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes et le programme de travaux patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2020 en forêt communale**

- pour un total de recettes de 178 810 € HT,
- pour un total de dépenses de 170 491 € HT.

- décide l'exécution des travaux correspondants ;
- accepte la répartition des coupes de bois façonnés ;
- donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés ;
- donne son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée ;
- donne mandat au Maire, ou à son représentant, sur le projet final de contrat qui sera proposé par l'ONF ;
- habilite M. le Maire, ou son représentant, à signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts.

---0---

**TABLEAU RECAPITULATIF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX RETENUS**

**PROGRAMME 2020**

	TVX EXPLOITATION	TVX PATRIMONIAUX	TOTAL
TRAVAUX CONFIES AUX ENTREPRISES POUR ABATTAGE	27 050,00	10 685,00	37 735,00
TRAVAUX DE DEBARDAGE ET CABLAGE	38 930,00		38 930,00
TRAVAUX REALISES EN REGIE (bûcherons CCRG)	49 930,00	20 940,00	70 870,00
			-
HONORAIRES ONF	10 705,00	4 231,00	14 936,00
ASSISTANCE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE	2 497,00	1 047,00	3 544,00
FOURNITURE		921,00	921,00
AUTRES DEPENSES + CAAA	2 508,00	1 047,00	3 555,00
	131 620,00	38 871,00	<b>170 491,00</b>
<b>BILAN TRAVAUX FORET</b>	<b>RECETTES</b>	178 810,00 € HT	
	<b>DEPENSES</b>	170 491,00 € HT	
	<b>TOTAL</b>	<b>8 319,00 € HT</b>	

**DEPENSES FORET OBLIGATOIRES**

Article budgét	Désignation	MONTANTS 2019
6188	Frais recouvrement ventes de bois	-1 500,00
6281	CONCOURS (PEFC, Communes Forestières)	-400,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE FORET (ONF)	-7 500,00
6554	Loyer Soultz	-200,00
6558	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	-1 500,00
665	Escomptes accordés sur vente bois	0,00
		<b>-11 100,00 €</b>

**RECETTES CHASSES**

Répartition du produit de la chasse (lot1 : 8363 + lot2 : 5885)	14 250,00 €
Chasse forêt domaniale P. 49 à 55 de 87,72 ha	3 474,59 €
Chasse communale Murbach P. 41 à 48 ha de 96,74 ha	4 000,20 €
Chasse communale Buhl P. 39 et 40 de 21,11 ha	887,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 611,84 €</b>

**RECETTES LIEES FORET**

Loyer 2016 - Antenne (radio téléphone) site Oberlingerweg	<b>6 145,15 €</b>
---	-------------------

**BILAN TOTAL**

<b>Option 1 : sans recettes CHASSE ou ANTENNE</b>	<b>-2 781,00 €</b>
<b>Option 2 : avec recette ANTENNE sans recettes CHASSE</b>	<b>3 364,15 €</b>
<b>Option 3 : avec recettes CHASSE sans recette ANTENNE</b>	<b>19 830,84 €</b>
<b>Option 4 : avec recettes CHASSE et recette ANTENNE</b>	<b>25 975,99 €</b>

Agence de COLMAR  
Unité Territoriale : Guebwiller/Soultz  
Triage(s) de Orschwiler



Votre interlocuteur : M. P. SPRAUEL (int.)  
Tel : 03 89 74 97 84

## PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

### FORET COMMUNALE - GUEBWILLER - Année 2020

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)													
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage	
										En règle	A l'entreprise		
	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(€)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
2.A6		188	233	128				548	22 840		12 060	6 030	4 750
20.D	1	97	16					114	6 130	2 410		1 260	2 460
25.A		329	95					424	21 240	8 910		4 670	7 660
26.A	5	177	140					322	15 170	6 770		3 550	4 850
3.R	24	50	16		7	10		98	4 350		2 430	1 080	840
51.IV	2	100	29					132	6 640		2 770	1 450	2 420
51.R	62	199	110		35	50		406	19 700		9 790	4 470	5 440
55.R	100	722	170					992	52 100	20 840		10 920	20 340
chablis		500						500	20 000	11 000		5 500	3 500
<b>Sous-Total</b>	<b>194</b>	<b>2363</b>	<b>810</b>	<b>128</b>	<b>42</b>	<b>60</b>		<b>3536</b>	<b>168 170</b>	<b>49 930</b>	<b>27 050</b>	<b>38 930</b>	<b>52 260</b>

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
	m3	m3	m3	m3		
2.A6	2		1		3	10
20.D	1		0		1	
25.A	1		0		1	
26.A	2		1		3	20
3.R	139		93		232	1290
39.A8	58	264	25	35	382	5910
51.IV	0	0			0	
51.R	1		0		1	
55.R	3		1		4	20
7.C	131	150	47	35	363	3390
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>414</b>	<b>167</b>	<b>70</b>	<b>990</b>	<b>10640</b>

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
<b>Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :</b> Salaires + charges ouvriers : <b>34 916</b> Charges patronales (43 %) : <b>15 014</b> Total : <b>49 930</b>	<b>Dépenses HT de débardage et de câblage</b> : <b>38 930</b>		
<b>Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :</b> <b>27 050</b>	Honoraires : <b>10 705</b>		
<b>Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :</b> <b>76 980</b>	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT : <b>2 497</b>		
	Autres dépenses HT (€) : <b>2 508</b>		
<b>Frais totaux d'exploitation (HT)</b> : <b>131 620</b> <b>TVA sur les frais d'exploitation :</b> <b>9 740</b>	<b>BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)</b> : <b>47 190</b>		

Observations : report parcelles 3, 51IV et 51R de 2019 sur 2020; Autres dépenses : cotisation CAAA et équipement de sécurité.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par P. Sprauel (int.)

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.  
En application de l'article 4 du règlement organisant les relations entre l'ONF et les collectivités pour préparer la commercialisation de leurs bois dans le cadre de ventes de gré à gré, il donne son accord pour la vente de gré à gré et dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application des articles L.214.6 et suivants du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

Les bois façonnés en bloc pourront également, au cas par cas, faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

A GUEBWILLER le 20 septembre 2019 A

Le Responsable de l'Unité Territoriale **VILLE DE GUEBWILLER**

Le Maire,

le

Pierre SPRAUEL

Agence de COLMAR

Unité Territoriale : Guebwiller/Soultz

Triage(s) de Orschwihr

Votre interlocuteur :

M. P. SPRAUEL

Tel :

03 89 74 97 84

## PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

### REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU LOTS REGROUPEES EN VENTE GROUPEE

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa	parcelles figurant à l'EPC	2363	
Bois d'œuvre Pin Sylvestre			
Bois d'œuvre DOUGLAS			
Bois d'œuvre CHENE		0	
Bois d'œuvre HETRE		194	
Bois d'œuvre FRENE		0	
Bois d'industrie feuillus		810	
Bois d'industrie Résineux		138	
Bois énergie		0	

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales. Les lots de bois façonnés en bloc pourront également faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée. L'ensemble des volumes vendus en contrat ou en bloc regroupés le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées .

Date :  
signature



EPIC. RCS Paris B662043116  
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé  
75570 Paris cedex 12  
Tél. 01 40 19 58 00

Programme d'actions  
pour l'année 2020  
PRC-20-869305-00256949

## FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

<b>Office National des Forêts</b> AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR UT GUEBWILLER/SOULTZ 13, rue du Docteur Bucher 68500 GUEBWILLER Tél : 03 89 76 95 37	<b>Destinataire</b> Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE</b>			
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : 12, 18, 19, 20, 24, 32, 34, 4, 40, 42, 53	10 000,00	MLI	
<b>Sous-total</b>			<b>2 380,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION</b>			
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile (*) Localisation : 12.C	150,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de douglas (*) Localisation : 53.R, 26.A	200,00	PL	
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants (*) Localisation : 12.C, 26.A, 53.R	350,00	PL	
<b>Sous-total</b>			<b>900,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>			
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 3.J, 32.B, 36.B, 38.Y, 4.J, 5.J	14,30	HA	
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 4.J, 12.C, 30.A, 40.A8	4,70	HA	
<input type="checkbox"/> Toilettage après exploitation (*) Localisation : 2.A6, 3.R, 20.B, 25.A, 26.A, 51.R, 55.R	74,00	HA	
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière (*) Localisation : 23.C	0,30	HA	
<b>Sous-total</b>			<b>9 950,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER</b>			
<input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs (*) Localisation : 45.I8, 46.I, 51.R, 52.R, 53.R, 55.R	20,00	KG	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) (*) Localisation : 45.I, 46.I8, 51.IV, 52.IV, 53.R, 54.A8, 55.R	14,00	HA	
<input type="checkbox"/> Fourniture de protections individuelles contre le gibier (*) Localisation : 26.A	150,00	U	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : mise en place de protections individuelles (*) Localisation : 26.A	150,00	U	
<b>Sous-total</b>			<b>5 700,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE</b>			
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Réseau	21,00	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés (*) Localisation : Réseau	5,00	KM	

## FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

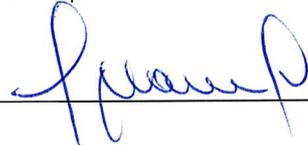
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route en terrain naturel (*) Localisation : Réseau	21,00	KM	
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : Réseau	5,00	KM	
<input type="checkbox"/> Création de pistes (*) Localisation : 26.A	0,50	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : création de renvois d'eau (*) Localisation : Réseau	10,00	U	
<b>Sous-total</b>			<b>15 410,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX</b>			
<input type="checkbox"/> Elimination ou limitation d'espèces indésirables (*) Localisation : P. div.	1,00	U	
<b>Sous-total</b>			<b>1 450,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC</b>			
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : P.div.	1,00	U	
<input type="checkbox"/> Travaux paysagers d'entretien divers (*) Localisation : 27.A	1,00	U	
<b>Sous-total</b>			<b>1 100,00 € HT</b>
			<b>Total : 36 890,00 € HT</b>

(\*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,  
~~CLAUDE MULLER~~

Date : 26-09-19



Programme reçu le :  
Le représentant de la collectivité,



COMMUNE DE GUEBWILLER  
COM COM DE LA REGION DE  
GUEBWILLER

Régie Communale

## Annexe au programme 2020 - Détail des montants

Type de prestation	Actions et localisations	Quantité programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvriers RC prévues
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE	Entretien de parcellaire Localisation : 12, 18, 19, 20, 24, 32, 34, 4, 40, 42, 53	10 000 MLI	2 100 €	0 €	2 100 €	70 H
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION	Fourniture de plants de chêne sessile Localisation : 12.C	150 PL	0 €	129 €	129 €	0 H
	Fourniture de plants de douglas Localisation : 53.R, 26.A	200 PL	0 €	112 €	112 €	0 H
	Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 12.C, 26.A, 53.R	350 PL	540 €	0 €	540 €	18 H
TRAVAUX SYLVICOLES	Dégagement manuel de régénération naturelle. Localisation : 3.J, 32.B, 36.B, 38.Y, 4.J, 5.J	14,3 HA	3 000 €	0 €	3 000 €	100 H
	Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 4.J, 12.C, 30.A, 40.A8	4,7 HA	2 250 €	0 €	2 250 €	75 H
	Toilettage après exploitation Localisation : 2.A6, 3.R, 20.B, 25.A, 26.A, 51.R, 55.R	74 HA	2 580 €	0 €	2 580 €	88 H
	Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état Localisation : 23.C	0,3 HA	960 €	0 €	960 €	32 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER	Fourniture de répulsifs Localisation : 45.I8, 46.I, 51.R, 52.R, 53.R, 55.R	20 KG	0 €	320 €	320 €	0 H
	Application de répulsif Localisation : 45.I, 46.I8, 51.IV, 52.IV, 53.R, 54.A8, 55.R	14 HA	3 510 €	0 €	3 510 €	117 H
	Protection contre le gibier : fourniture de protections individuelles Localisation : 28.A	150 U	0 €	360 €	360 €	0 H
	Protection contre le gibier : pose de protections individuelles Localisation : 28.A	150 U	840 €	0 €	840 €	28 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	Entretien des renvois d'eau Localisation : Réseau	21 KM	3 240 €	0 €	3 240 €	108 H
	Entretiens divers de fossés bordiers Localisation : Réseau	5 KM	0 €	675 €	675 €	0 H
	Entretiens divers de route en terrain naturel Localisation : Réseau	21 KM	0 €	1 630 €	1 630 €	0 H
	Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : Réseau	5 KM	0 €	560 €	560 €	0 H
	Création de pistes d'exploitation en terrain naturel Localisation : 26.A	0,5 KM	0 €	3 000 €	3 000 €	0 H
	Création de renvois d'eau Localisation : Réseau	10 U	0 €	4 500 €	4 500 €	0 H
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX	Elimination ou limitation d'espèces indésirables Localisation : P.div.	1 U	960 €	320 €	1 280 €	32 H
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC	Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : P.div.	1 U	720 €	0 €	720 €	24 H
	Travaux paysagers d'entretien divers Localisation : 27.A	1 U	240 €	0 €	240 €	8 H
			<b>20 940 €</b>	<b>11 606 €</b>	<b>32 546 €</b>	<b>698 H</b>

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	4 231 €
---	---------

Honoraires de gestion de la main d'oeuvre + équip.de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	2 094 €
--	---------

Montant total estimatif HT	38 871 €
----------------------------	----------



ONF - AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR  
SERVICE TRAVAUX AG COLMAR  
13 rue du Docteur Bucher  
68500 GUEBWILLER

DEVIS

Votre interlocuteur :  
JACQUES MERTZ  
Tél : 03.89.74.97.82  
Mél : jacques.mertz@onf.fr  
Tél-Portable : 06.23.24.66.60

N° DEC-20-869305-00349017 / 13491

Mr Pierre SPRUVEL interm  
06 09 15 76 57

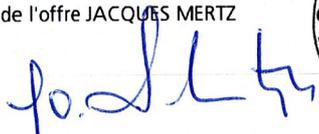
<p><b>Adresse de livraison principale</b> Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX</p>	<p><b>Adresse client</b> Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX</p>
---	--

<p>Forêt communale de GUEBWILLER <b>Objet de la prestation :</b> Devis coupes 2020 : FC GUEBWILLER</p>	<p><b>Coordonnées Client :</b> Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : dgs@ville-guebwiller.fr SIRET : 21680112600014</p>
--	---

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT																				
<b>TRAVAUX D'EXPLOITATION</b>																									
<b>Honoraires d'ATDO-MOE</b>																									
<input type="checkbox"/> Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes (Ref : 06-MOE-EXPL0)	3 536,00	M3	3,00	20,00	<b>10 608,00</b>																				
<p>Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Prestations encadrées</th> <th>Quantité</th> <th>Un.</th> <th>Montant € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2020</td> <td>3536.0</td> <td>M3</td> <td>49 930,08</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Débardage des bois (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2020</td> <td>3536.0</td> <td>M3</td> <td>38 930,00</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FST02) Localisation : EPC 2020</td> <td>60.0</td> <td>ST</td> <td>1 512,00</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;"><i>Total estimatif HT</i></td> <td><b>90 372,08</b></td> </tr> </tbody> </table>						Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT	<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2020	3536.0	M3	49 930,08	<input type="checkbox"/> Débardage des bois (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2020	3536.0	M3	38 930,00	<input type="checkbox"/> Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FST02) Localisation : EPC 2020	60.0	ST	1 512,00	<i>Total estimatif HT</i>			<b>90 372,08</b>
Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT																						
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2020	3536.0	M3	49 930,08																						
<input type="checkbox"/> Débardage des bois (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2020	3536.0	M3	38 930,00																						
<input type="checkbox"/> Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FST02) Localisation : EPC 2020	60.0	ST	1 512,00																						
<i>Total estimatif HT</i>			<b>90 372,08</b>																						
<b>Sous-total</b>					<b>10 608,00 € HT</b>																				

TVA			Total HT
Taux	Base	Montant	
20,00%	10 608,00	2 121,60	10 608,00 €
			<b>Total TVA <sup>(1)</sup></b>
			<b>Total TTC <sup>(1)</sup></b>

<p>Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois</p> <p>Le 26/09/2019</p> <p>Responsable de l'offre JACQUES MERTZ</p>  	<p>Devis lu et accepté pour un montant de : 10 608,00 € HT 12 729,60 € TTC <sup>(1)</sup></p> <p>Transmis en retour à l'ONF pour exécution :</p> <p>A _____, le _____</p> <p>(Signature nom, fonction)</p>
---	--

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur [www.prestations.onf.fr](http://www.prestations.onf.fr) ou peuvent être adressées sur simple demande à [onf-prestations@onf.fr](mailto:onf-prestations@onf.fr)

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative



ONF - AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR  
SERVICE TRAVAUX AG COLMAR  
13 rue du Docteur Bucher  
68500 GUEBWILLER

DEVIS

Votre interlocuteur :  
JACQUES MERTZ  
Tél : 03.89.74.97.82  
Mél : jacques.mertz@onf.fr  
Tél Portable : 06.23.24.66.60

N° DEC-20-869305-00349004 / 13491

Mr Pierre Sprauz interim  
06.09.15.76.57

<b>Adresse de livraison principale</b> Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX	<b>Adresse client</b> Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
--	---

Forêt communale de GUEBWILLER <b>Objet de la prestation :</b> Devis travaux 2020 : FC GUEBWILLER	<b>Coordonnées Client :</b> Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : dgs@ville-guebwiller.fr SIRET : 21680112600014
---	--

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
<b>TRAVAUX PATRIMONIAUX</b>					
<b>Honoraires d'ATDO-MOE</b>					
□ Assistance technique à donneur d'ordre (Ref : 06-MOE-ATDO)	32 546,00	€	13,00 %	20,00	<b>4 230,98</b>

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
□ Entretien de parcellaire (Ref : 04-LIPA-EAZ00) Localisation : 12, 18, 19, 20, 24, 32, 34, 4, 40, 42, 53	10000.0	MLI	2 100,00
□ Fourniture de plants de chêne sessile (Ref : 02-FP-CHS-00) Localisation : 12.C	150.0	PL	129,00
□ Fourniture de plants de douglas (Ref : 02-FP-DOU-00) Localisation : 53.R, 26.A	200.0	PL	112,00
□ Régénération par plantation : mise en place des plants (Ref : 04-PLAN-PLA00) Localisation : 12.C, 26.A, 53.R	350.0	PL	540,00
□ Dégagement manuel de régénération naturelle. (Ref : 04-DEGN-MAN01) Localisation : 3.J, 32.B, 36.B, 38.Y, 4.J, 5.J	14.3	HA	3 000,00
□ Dégagement de plantation ou semis artificiel (Ref : 04-DEGP-DGP00) Localisation : 4.J, 12.C, 30.A, 40.A8	4.7	HA	2 250,00
□ Toilettage après exploitation (Ref : 04-DIVP-TOI01) Localisation : 2.A6, 3.R, 20.B, 25.A, 26.A, 51.R, 55.R	74.0	HA	2 580,00
□ Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état (Ref : 04-FIRR-IRR00) Localisation : 23.C	0.3	HA	960,00
□ Fourniture de répulsifs (Ref : 02-FPRO-REPO1) Localisation : 45.IB, 46.I, 51.R, 52.R, 53.R, 55.R	20.0	KG	320,00
□ Application de répulsif (Ref : 04-PROG-REPO1) Localisation : 45.I, 46.IB, 51.IV, 52.IV, 53.R, 54.A8, 55.R	14.0	HA	3 510,00
□ Protection contre le gibier : fourniture de protections individuelles (Ref : 02-FPRO-PIG00) Localisation : 26.A	150.0	U	360,00
□ Protection contre le gibier : pose de protections individuelles (Ref : 04-PROG-PIND0) Localisation : 26.A	150.0	U	840,00
□ Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage (Ref : 04-GVIN-ACT00) Localisation : Réseau	5.0	KM	560,00
□ Entretien des renvois d'eau (Ref : 04-CNXI-ERI00) Localisation : Réseau	21.0	KM	3 240,00
□ Entretien divers de fossés bordiers (Ref : 04-CNXI-EDF00) Localisation : Réseau	5.0	KM	675,00
□ Entretien divers de route en terrain naturel (Ref : 04-DESS-ERN00) Localisation : Réseau	21.0	KM	1 630,00
<b>Total estimatif HT</b>			
<b>32 546,00</b>			

Votre interlocuteur :  
 JACQUES MERTZ  
 Tél : 03-89-74-97-82  
 Mèl : jacques.mertz@onf.fr  
 Tél Portable : 06-23-24-66-60

N° DEC-20-869305-00349004 / 13491

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
<b>Prestations encadrées</b>	Quantité	Un.	Montant € HT		
<input type="checkbox"/> Création de pistes d'exploitation en terrain naturel (Ref : 04-DESS-CPI00) Localisation : 26.A	0.5	KM			3 000,00
<input type="checkbox"/> Création de renvois d'eau (Ref : 04-CNXI-CRO00) Localisation : Réseau	10.0	U			4 500,00
<input type="checkbox"/> Elimination ou limitation d'espèces indésirables (Ref : 04-ENVM-ELIMEI0) Localisation : P. div.	1.0	U			1 280,00
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (Ref : 04-LOI-SECU00) Localisation : P.div.	1.0	U			720,00
<input type="checkbox"/> Travaux paysagers d'entretien divers (Ref : 04-PAYS-ENTO) Localisation : 27.A	1.0	U			240,00
	Total estimatif HT				32 546,00
<b>Sous-total</b>					<b>4 230,98 € HT</b>

TVA			Total HT	4 230,98 €
Taux	Base	Montant	Total TVA <sup>(1)</sup>	846,20 €
20,00%	4 230,98	846,20	Total TTC <sup>(1)</sup>	5 077,18 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois

Le 26/09/2019

Responsable de l'offre JACQUES MERTZ




Devis lu et accepté pour un montant de : 4 230,98 € HT  
 5 077,18 € TTC <sup>(1)</sup>

Transmis en retour à l'ONF pour exécution :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
 (Signature nom, fonction)

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur [www.prestations.onf.fr](http://www.prestations.onf.fr) ou peuvent être adressées sur simple demande à [onf-prestations@onf.fr](mailto:onf-prestations@onf.fr)
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).
- Entreprise agréée pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF00267).
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

**N°15 - 12/2019**

**FORET COMMUNALE – ETAT D'ASSIETTE POUR L'ANNEE 2021**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1 ;  
VU la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 ;  
VU l'arrêté d'Aménagement forestier n° 9/2005 ;  
VU la proposition du 26 septembre 2019 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar – Unité Territoriale GUEBWILLER/SOULTZ ;

Dossier présenté à la Commission Economie, Urbanisme et Tourisme, en date du 03 décembre 2019.

L'Office National des Forêts propose annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes" qui organise la gestion des coupes ainsi que les surfaces concernées.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application du plan d'aménagement forestier.

L'article 12 de la Charte de la Forêt Communale, cosignée par l'O.N.F. et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions soient approuvées par délibération du conseil municipal.

Cette opération de martelage, désignant les arbres à couper, réalisée en 2020, est préalable à l'élaboration du Programme des travaux d'exploitation et Etat de prévision des coupes et Programme de travaux qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal dans le cadre du budget 2021 de l'O.N.F.

La proposition d'état d'assiette 2021 de l'ONF est annexée au présent rapport.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-dessous.

M. le Maire précise que des réflexions sont menées quant à une modification des essences d'arbres afin de s'adapter au mieux à la sécheresse. Le manque de neige est un facteur aggravant.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J.-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- accepte l'Etat d'Assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2021 tel que proposé.

---0---



**Unité territoriale de Guebwiller - Soultz  
ETAT D'ASSIETTE 2021**

Forêt	Numéro Etat Assiette	Type Coupe	Unité de Gestion	Surf. Totale	Surf. A. Désigner	Volume Prévisionnel	Année aménagement	Proposition	Justif.	Commentaire
GUEBWCO		AMEL	32_B	4,18	4,18		2021		ONF-CR - Raison sylvicole-	
GUEBWCO	1821	IRR	34_A	7,33	7,33	557,08	2021	Supp.	Compression non terminée	
										méca classique
GUEBWCO	1816	AMEL	12_C	6,36	2,00	100,00	2021	2021	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	plantation CHS partie
GUEBWCO	1822	AMEL	40_A8	10,44	10,44	501,12	2021	2021		sur pied
GUEBWCO	1823	AMEL	42_A8	6,96	6,96	375,84	2021	2021		sur pied
GUEBWCO	1817	IRR	18_AD	2,08	2,08	170,56	2021	2021		
GUEBWCO	1818	IRR	19_AD	6,38	6,38	357,28	2021	2021		
GUEBWCO	1819	IRR	20_A	1,75	1,75	110,25	2021	2021		
GUEBWCO	1820	IRR	24_A	4,95	4,95	297,00	2021	2021		
GUEBWCO	1824	RGN	53_R	2,72	2,72	190,40	2021	2021		
GUEBWCO	1815	RGN	4_R	11,57	11,57	925,60	2021	2021		

VILLE DE GUEBWILLER

A Guebwiller, le 8-10-18  
Le responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Soultz,  
Pierre SPRAUEL

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Monsieur le Maire,

N°16 - 12/2019

**FUSION ADMINISTRATIVE  
ÉCOLE MATERNELLE SAINT-EXUPÉRY / ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEANNE BUCHER**

Rapporteur : Mme Anne DEHESTRU, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Dossier présenté à la Commission Jeunesse, Scolaire et Sport, en date du 10 décembre 2019.

Le conseil municipal lors de sa séance du 11 février 2015 a approuvé un projet global et détaillé de réorganisation des écoles avec la création de 3 pôles scolaires.

Sur proposition de l'Inspectrice de l'éducation nationale de circonscription, il est envisagé une fusion administrative des deux écoles de proximité (Saint-Exupéry et Jeanne Bucher) pour la création d'un pôle scolaire à 9 classes et 1 section avec une direction unique.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette mesure administrative revêteraient plusieurs avantages :

- une efficacité accrue de la gestion administrative, par la création d'une direction à 9,5 classes avec une augmentation de temps de décharge du directeur qui passerait d'une journée à deux journées,
- la mutualisation des moyens matériels et humains en terme d'échanges de service,
- une continuité et cohérence pédagogiques facilitées pour les élèves dont ceux de la filière bilingue,
- la mise en place d'une dynamique d'équipe avec l'ensemble des enseignants permettant des programmations et un projet d'école commun tout en conservant les spécificités de la prise en charge des enfants de maternelle et d'élémentaire,
- une liaison facilitée pour une articulation pédagogique entre les niveaux : ex GS/CP,
- des projets pédagogiques partagés (exemple dans les années précédentes : projet danse),
- un conseil d'école et un conseil des maîtres communs pour les deux entités,
- un interlocuteur unique pour la commune, pour les parents et les différents partenaires et intervenants,
- une vision de projets des représentants de parents d'élèves à long terme sur l'ensemble du cursus scolaire.

Les enseignants et les représentants des parents d'élèves des écoles Saint-Exupéry et Jeanne Bucher réunis en conseil d'école extraordinaire le 3 décembre 2019 se sont prononcés favorablement sur la fusion administrative de ces deux établissements.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : F. LEGLER / T. MECHLER / A. DEHESTRU / R. OBER / J.-M. ROST / A. PLACET / C. TOGNI / D. CAUTILLO représentant : N. MC EVOY / C. MULLER / A. CHRISTMANN / D. LOSSER / O. ABTEY / C. GRAWAY / E. HASSENFORDER / P. JELSPERGER / Y. REMY / F. BRITO / J. BANNWARTH représentant : C. FACCHIN / N. ANGELINI / P. RZENNO / H. CORNEC / N. GODÉ / M. SINGER représentant : G. VOGT / M. MARCK / C. ZAEPFEL / P. AULLEN représentant : H. FRANÇOIS**

- **donne un avis favorable à la fusion administrative des écoles Saint-Exupéry et Jeanne Bucher en une entité unique, à compter de la rentrée scolaire 2020.**

---0---

---

VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

---

N°17 - 12/2019

## DIVERS

### **1) Où en est le projet concernant l'ancienne gare ? (Question de Mme REMY)**

Mme REMY indique que les établissements HUSSER ont dû sortir des locaux de la gare de manière urgente et pourtant les travaux concernant le nouveau projet n'ont pas débuté. Elle souhaite avoir quelques explications.

M. TOGNI précise que le déménagement des établissements HUSSER n'a pas été aussi rapide que cela. Concernant le nouveau projet tout se passe bien, les démarches étaient un peu plus complexes que prévu, surtout techniquement (assiette foncière, pont). Les acheteurs ont mené un travail important avec les ABF (Bâtiments de France) concernant le permis de construire. Etant donné l'importance des travaux, le tout pourra peut-être être finalisé pour août/septembre 2020. M. TOGNI rappelle également que la Ville souhaitait vendre lorsque les locaux étaient vides dans leur intégralité, l'état des lieux du logement a été fait le 19 décembre 2019.

M. le Maire se dit très enthousiaste face à ce projet, car la rénovation de la verrière pourra être réalisée et était un point important lors du choix de l'acquéreur.

---0---

### **2) Que comptez-vous faire pour sécuriser les abords de l'école Adélaïde Hautval ? (Question de Mme GODÉ)**

Mme GODÉ dit avoir été interpellée par des riverains de la rue St-Michel, Afin de vérifier leurs déclarations elle s'est déplacée un soir à partir de 16h15 (Ecole Hautval). Elle a constaté que plusieurs voitures étaient stationnées, sans la présence du conducteur, sur le trottoir de la rue St-Michel et au-delà de la rue Pierre Bucher, elle a donc dû circuler à pied sur la route. De même que sur la rue Pierre Bucher en montant à gauche, une dizaine de voitures bloquaient la circulation rue St-Michel en provenance de la rue de la Commanderie. Un grand nombre d'enfants courraient dans tous les sens. Elle rappelle que jusqu'à fin janvier, la sortie de l'école se fait au crépuscule du soir. Elle a également constaté que la plupart des élèves sont habillés avec des couleurs sombres, ce qui n'arrange en rien la situation tout comme le manque d'éclairage. Elle souhaite savoir si des améliorations peuvent être apportées pour la sécurité de tous.

Mme DEHESTRU rappelle que deux bureaux d'études ont travaillé sur ces sujets, dont un qui a œuvré sur les infrastructures et structures routières, alors que le second a étudié l'éclairage et la signalisation. Ce qui a essentiellement été réalisé pour la sécurité de tous, c'est entre autres un changement du sens de la circulation, l'aménagement du parking de la salle SG 1860, le plan de circulation, le parvis. Le stationnement est interdit de fait. Mme DEHESTRU propose de faire patrouiller un peu plus souvent encore le policier municipal.

M. le Maire indique que le policier municipal est dans un principe d'avertissement, si toutefois ces incivilités devaient perdurer, il sera nécessaire de verbaliser.

Mme DEHESTRU souhaite savoir si les enfants qui courent, le font sur le parvis.

Mme GODÉ indique que certains enfants se trouvaient effectivement sur le parvis, d'autres sur la route. La météo n'était pas clémente ce jour, cela peut en être la cause.

Mme DEHESTRU rappelle que les enfants ont également été pourvus d'un gilet réfléchissant.

Mme GODÉ propose que des rappels réguliers soient faits aux enfants par les enseignants, ainsi qu'aux parents.

Mme DEHESTRU indique que les enseignants sensibilisent régulièrement les enfants aux dangers de la route. Une note a également été rédigée à toutes les écoles en rappelant aux parents que le code de la route interdit le stationnement sur trottoir.

M. BANNWARTH souligne qu'aux mêmes endroits et à plusieurs reprises il a pu constater des comportements dangereux et que pour les cyclistes la vigilance est de mise, l'éclairage étant peu important.

Mme GRAWEY souligne que lors d'une réunion concernant la sécurité, les riverains de l'école Hautval ont précisé que tout se passait très bien au niveau de la circulation et du stationnement. Ils ont par contre relevé les incivilités des élèves. Les enseignants réalisent un travail important quant à ce point. Elle souligne que le policier municipal fait de la prévention, il devra éventuellement passer à de la répression.

M. AULLEN précise que lors de la commission accessibilité, il a été évoqué le fait d'ajouter une signalisation pour les cyclistes notamment rue de la Commanderie et rue de Reims.

M. le Maire prend note de cette remarque.

M. CAUTILLO rappelle que l'agent de police municipale est présent tous les jours à hauteur de l'école Hautval.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 20 h 45.